

Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale

Peter Albrecht et Karen Barnes



Centre pour le contrôle
démocratique des forces
armées - Genève (DCAF)

Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale

Peter Albrecht et Karen Barnes



Centre pour le contrôle
démocratique des forces
armées - Genève (DCAF)

A propos des auteurs

Peter Albrecht et Karen Barnes, d'International Alert.

International Alert est une ONG londonienne qui s'efforce depuis vingt ans de poser les fondations d'une paix et d'une sécurité durables dans les communautés déchirées par un conflit violent. L'approche d'International Alert revêt diverses formes et vise différentes régions, son but étant de formuler des politiques et des pratiques pour la consolidation de la paix et de contribuer au renforcement des capacités et des compétences par la formation.

International Alert déploie ses travaux régionaux en Afrique des Grands-Lacs, en Afrique occidentale, dans le sud du Caucase, au Népal, au Sri Lanka, aux Philippines et en Colombie. Les projets thématiques d'International Alert sont menés aux niveaux locaux, régionaux et internationaux et concernent les aspects critiques du maintien d'une paix durable, comme le commerce et l'économie, l'égalité des sexes, la gouvernance, l'aide, la sécurité et la justice.

Éditrices

Megan Bastick et Kristin Valasek, DCAF.

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse contribution à l'élaboration de ce dossier: Sanam Naraghi Anderlini, Megan Bastick, Willem F. van Eekelen, Ingrid Kraiser, UN-INSTRAW, Kristin Valasek, Johanna Valenius, Charlotte Watson et Mark White. Nous tenons également à remercier Benjamin Buckland, Anthony Drummond et Mugiho Takeshita pour l'aide qu'ils nous ont apportée par leurs travaux d'édition et Anja Ebnöther pour ses conseils dans le cadre de ce projet.

Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité»

Ce Dossier fait partie de la Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité». Conçue pour expliquer de manière empirique aux décideurs et aux praticiens les questions des sexes au regard de la RSS, cette Boîte à outils se compose des douze Dossiers suivants, accompagnés des Notes pratiques correspondantes:

1. Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité
 2. Place du genre dans la réforme de la police
 3. Place du genre dans la réforme de la défense
 4. Place du genre dans la réforme de la justice
 5. Place du genre dans la réforme pénale
 6. Place du genre dans la gestion des frontières
 7. Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité
 8. Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale
 9. Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile
 10. Place du genre dans les sociétés militaires et de sécurité privées
 11. Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité
 12. Formation des personnels du secteur de la sécurité en matière de genre
- Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux

Le DCAF, l'OSCE/BIDDH et l'UN-INSTRAW remercient vivement le ministère norvégien des Affaires étrangères du soutien qu'il a apporté à la production de cette Boîte à outils. Nous tenons également à remercier l'OSCE/BIDDH pour sa précieuse contribution à l'élaboration de ce dossier.

Le DCAF, l'OSCE/BIDDH et l'UN-INSTRAW expriment également leur gratitude envers le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le ministère des Affaires étrangères et européennes de la France, ainsi qu'envers le Programme des Nations Unies pour le développement pour leurs contributions financières à la traduction et à l'impression de cette Boîte à outils.

DCAF

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) œuvre pour la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité.

Le Centre mène des recherches sur les bonnes pratiques, encourage l'élaboration de normes appropriées aux niveaux national et international, formule des recommandations d'ordre politique, prodigue des conseils aux pays concernés et élabore des programmes d'assistance. Le DCAF a pour partenaires, entre autres, des gouvernements, des parlements, la société civile, des organisations internationales et des acteurs du secteur de la sécurité (police, pouvoirs judiciaires, services de renseignements, services de sécurité aux frontières et forces militaires).

OSCE/BIDDH

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) constitue le principal organe de l'OSCE dédié à la dimension humaine de la sécurité. Ce vaste concept recoupe la protection des droits humains, le développement des sociétés démocratiques (notamment dans les domaines des élections, du développement institutionnel et de la gouvernance), le renforcement de l'état de droit et la promotion du respect et de l'entente entre les personnes et les nations. Le BIDDH a contribué à l'élaboration de cette Boîte à outils.

UN-INSTRAW

L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme des Nations Unies (UN-INSTRAW) est la seule entité de l'ONU qui soit mandatée pour élaborer des programmes de recherche contribuant à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes dans le monde. Par les alliances qu'il noue avec des États membres de l'ONU, des organisations internationales, des universités, la société civile et d'autres acteurs, l'UN-INSTRAW:

- entreprend des recherches orientées vers l'action en tenant compte des sexes, qui ont une incidence concrète sur les politiques, les programmes et les projets;
- crée des synergies pour la gestion des connaissances et l'échange d'informations;
- renforce les capacités des principaux intervenants concernant l'intégration des sexes dans les politiques, les programmes et les projets.

Illustration de couverture © Keystone, AP, Alvaro Barrientos, 2008.

© DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, 2008.

Tous droits réservés.

ISBN 978-92-9222-074-7

Extraits à citer comme suit: Peter Albrecht et Karen Barnes. «Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale», Boîte à Outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité». Eds. Megan Bastick et Kristin Valasek, Genève, DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, 2008.

Imprimé par SRO-Kundig.

SOMMAIRE

Sigles et acronymes	iii
1. Introduction	1
2. Que sont les politiques de sécurité nationale?	1
2.1 Politique de sécurité nationale	3
2.2 Politiques de sécurité sectorielle	4
3. En quoi la perspective du genre est-elle importante pour l'élaboration des politiques de sécurité?	5
3.1 Appropriation locale par des processus participatifs d'élaboration de politiques	5
3.2 Politique de sécurité exhaustive traitant de divers besoins sécuritaires	7
3.3 Non-discrimination dans les politiques de sécurité et les institutions du secteur de la sécurité	8
4. Comment intégrer la perspective du genre aux politiques de sécurité?	8
4.1 Gouvernement national	8
4.2 Parlement	11
4.3 Collectivités locales	13
4.4 Organisations de la société civile	15
4.5 Formation en matière de genre	18
4.6 Examen, suivi et évaluation	18
5. Intégration de la perspective du genre aux politiques de sécurité nationale dans des contextes spécifiques	19
5.1 Pays sortant d'un conflit	20
5.2 Pays en transition et en développement	21
5.3 Pays développés	23
6. Recommandations principales	25
7. Ressources complémentaires	26

SIGLES ET ACRONYMES

ANC	Congrès national africain (<i>African National Congress</i>)
ASS	Analyse sexospécifique et socio-économique
CDSC	Conseils locaux de sécurité citoyenne (<i>Consejos Distritales de Seguridad Ciudadana</i>)
CIA	<i>Central Intelligence Agency</i>
CNS	Conseil national de sécurité
FPP	Forum sur la police de proximité
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
OSN	Office de sécurité nationale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNUD	Programme de développement des Nations Unies
PSN	Politique de sécurité nationale
RSLAF	Forces armées de la République de Sierra Leone
SANDF	Force de défense nationale d'Afrique du Sud (<i>South African National Defence Force</i>)
UE	Union européenne
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale

1 Introduction

Dans le cadre de la Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité», ce Dossier présente les avantages et opportunités qu'offre l'intégration de la perspective du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité au niveau national.¹ En tant que documents stratégiques, les politiques de sécurité revêtent une importance critique pour apporter une réponse coordonnée aux menaces à la sécurité et peuvent faire fonction de plateforme pour les processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS). Elles peuvent consister en politiques de sécurité nationale (PSN) ou en politiques de sécurité sectorielle, comme les livres blancs sur la défense. L'intégration de la perspective du genre dans les politiques de sécurité permet de renforcer la participation et l'appropriation locale et autorise la mise en place de politiques et d'institutions qui ont plus de chances de garantir durablement et efficacement une sécurité et une justice plus équitables pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons.

Ce Dossier est destiné aux personnes chargées d'amorcer les processus d'élaboration de politiques de sécurité dans les organes exécutifs des gouvernements, en particulier les agents responsables de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de sécurité. En outre, il pourra être utile aux différents acteurs des processus d'élaboration de politiques de sécurité, parmi lesquels les parlementaires et leurs collaborateurs, les personnels ministériels, les organisations de la société civile, les collectivités locales, les organisations internationales et régionales et les pays donateurs soutenant le développement des politiques de sécurité.

Ce Dossier est articulé autour des parties suivantes:

- Brève introduction aux politiques de sécurité, dont les politiques de sécurité nationale et les politiques de sécurité sectorielle.
- Discussion sur l'importance et les avantages de l'application de la perspective du genre à l'élaboration des politiques de sécurité.
- Mesures et actions pratiques pour intégrer la perspective du genre dans l'élaboration des politiques de sécurité.

- Introduction à la formulation de politiques de sécurité dans des contextes de pays sortant d'un conflit, en transition, en développement et développés.
- Recommandations principales.
- Ressources complémentaires.

Concernant la question primordiale de la mise en œuvre des politiques par des acteurs spécifiques du secteur de la sécurité, nous vous invitons à consulter les autres dossiers de la Boîte à outils «Place du genre dans la réforme de la sécurité». Le présent Dossier s'intéresse exclusivement à l'élaboration des politiques et au meilleur mode d'intégration possible des sexospécificités dans le processus correspondant. Il convient de noter qu'une politique en soi ne présente guère de valeur. Ce n'est que quand elle est appliquée qu'elle peut avoir une incidence sur la sécurité et la justice qui règnent dans un pays donné.

2 Que sont les politiques de sécurité nationale?

Une politique de sécurité de niveau national illustre la perception qu'a le gouvernement des menaces à la sécurité de son Etat et de sa population et définit les réponses qu'il apporte à ces menaces. De fait, une politique est différente d'une loi ou d'une réglementation. Une loi, par exemple, peut imposer ou interdire certains comportements, alors qu'une politique ne fait que guider des actions dans le but de produire un résultat escompté. Ainsi, une politique définit un plan d'action délibéré pour guider et motiver les décisions de l'appareil exécutif. La mise au point d'une politique de sécurité suppose de définir une approche des questions de sécurité, de classer les menaces à la sécurité par rang de priorité et de prendre de grandes décisions relatives au secteur de la sécurité. Les politiques de sécurité au niveau national, dont les politiques de sécurité nationale et les politiques propres aux institutions, s'intéressent aux menaces à la fois internes et externes à la sécurité et sont conçues dans le cadre d'une législation internationale et régionale dont relève l'Etat.²

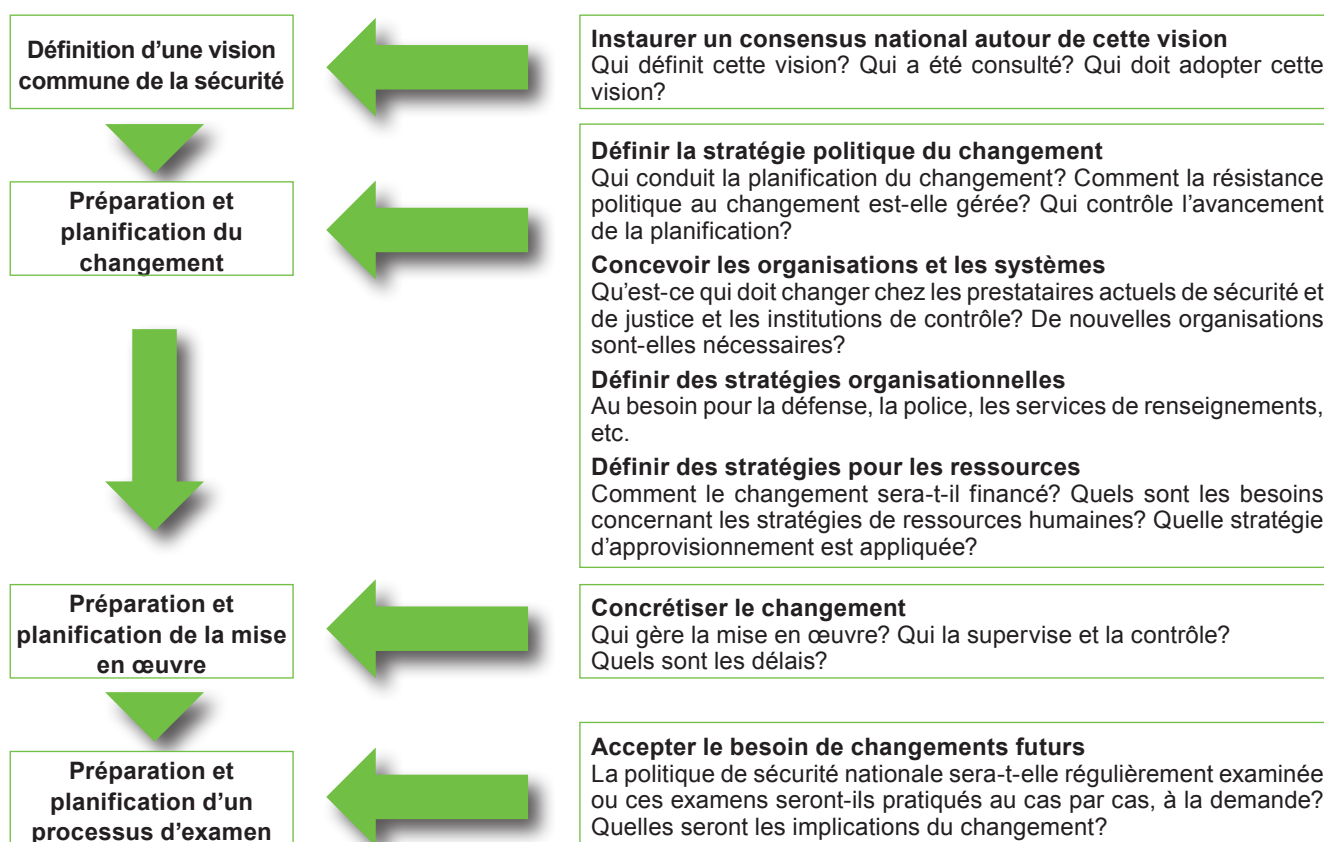


Schéma 1: questions à poser pour concevoir des politiques de sécurité³

Une multitude d'acteurs distincts participent à la production des politiques de sécurité:

- **L'appareil exécutif** du gouvernement, avec ses ministères, amorce le processus visant à créer de nouvelles politiques de sécurité ou à modifier des politiques existantes. Il nomme les membres de la sécurité coordonnant les organes et les comités de rédaction des politiques.
- **Le parlement** peut approuver ou rejeter une politique de sécurité ou proposer des changements à y apporter. Dans de nombreux Etats démocratiques, le parlement valide aussi le budget et contrôle et évalue la mise en œuvre des politiques de sécurité.
- **Les collectivités locales** recoupent les gouvernements régionaux et locaux, jusqu'aux municipalités. En collaboration avec les institutions locales du secteur de la sécurité, elles ont un rôle capital à jouer dans la mise en œuvre des politiques de sécurité de niveau national.
- **Les acteurs non étatiques** de la sécurité, comme les chefs suprêmes, les conseils de village et les forces armées non officielles, constituent les principaux prestataires de sécurité et de justice dans de nombreux pays en situation postconflictuelle et dans quelques pays en développement. Les acteurs non étatiques de la sécurité devraient donc pouvoir

Encadré 1

Conception d'une politique de sécurité nationale ⁶

- 1 Exécuter une **analyse environnementale stratégique** et définir une «vision nationale» pour le pays et ses citoyens par le biais d'une large consultation. Ce processus devrait comporter des consultations avec des OSC afin de débattre des menaces réelles et perçues à la sécurité, par exemple par des propositions écrites et par une participation directe à des réunions publiques.
- 2 **Analyser et classer par rang de priorité les menaces et opportunités présentes et futures** concernant la réalisation des objectifs spécifiés dans la «vision nationale».
- 3 **Déterminer et classer par rang de priorité les capacités nationales**, au sein et hors des secteurs de la sécurité/justice, susceptibles de résoudre les menaces à la sécurité et assurer des services de sécurité fondamentaux à l'attention des citoyens. Ces capacités couvrent les bases financières de la mise en œuvre des PSN et les procédures générales de gestion financière d'un pays donné.
- 4 **Pratiquer une analyse des écarts** pour évaluer les capacités effectives des institutions nationales de sécurité/justice à résoudre les menaces et à assurer des services fondamentaux en les comparant avec les capacités requises. L'analyse des écarts doit, si possible, s'appuyer sur des sources intérieures et extérieures aux institutions étatiques.
- 5 Définir une **PSN hiérarchisée et budgétée** pour assurer une sécurité et une justice améliorées qui confortent les objectifs plus larges de développement national.

Encadré 2

Teneur de la stratégie de sécurité nationale de la Lituanie ⁹

La stratégie de sécurité nationale de la Lituanie offre un bon exemple des grands aspects que peut traiter une PSN. Elle offre une « vision nationale » du développement de l'Etat, de ses intérêts nationaux et des actions requises pour les faire progresser. Surtout, elle embrasse les sphères politiques, diplomatiques, économiques, de défense et autres de la politique de l'Etat. « Pour la Lituanie, la sécurité consiste à préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale, sa sécurité intérieure et son ordre public, ses fondations démocratiques, la sécurité économique de toutes ses entités légales et de sa population et la protection de son environnement naturel. » Les volets de la stratégie de sécurité nationale de la Lituanie sont les suivants:

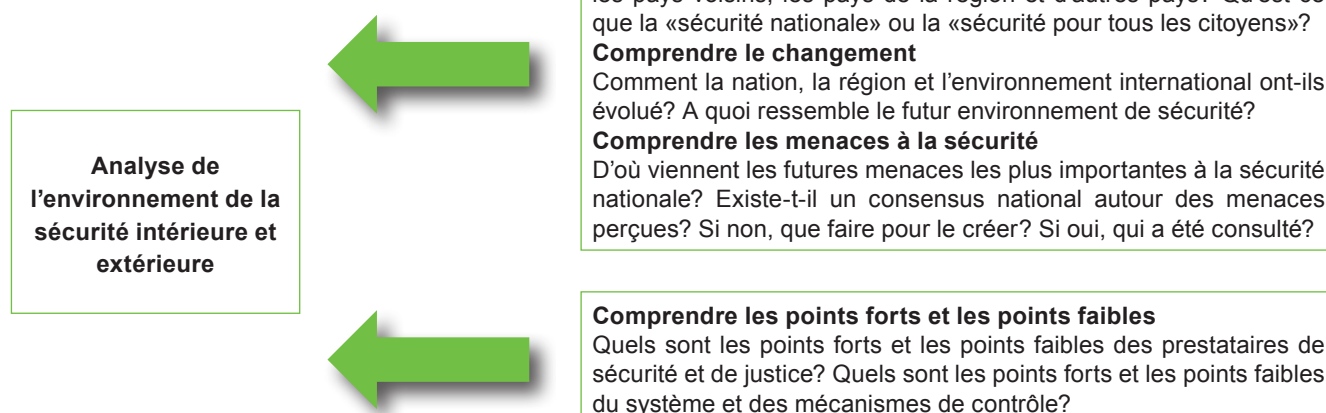
- **Hypothèses de départ de la politique de sécurité:** ce volet prescrit le système présent de sécurité internationale comme un système favorable et insiste sur la nature transnationale de la majorité des problématiques traditionnelles et nouvelles. Aucune menace immédiate ne pèse sur la sécurité nationale de la Lituanie.
- **Intérêts sécuritaires de la République de Lituanie:** il convient de distinguer les intérêts vitaux des intérêts primaires. Les premiers concernent la souveraineté de l'Etat, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel démocratique, le respect et la protection des droits humains et civils et des libertés civiles, la paix et la prospérité de l'Etat. Les seconds concernent la stabilité mondiale et régionale, la liberté et la démocratie en Europe centrale et orientale et dans les Etats baltes, l'approvisionnement en énergies de substitution et en ressources stratégiquement importantes et la protection régionale contre les dangers environnementaux.
- **Défis, dangers et menaces:** ce volet concerne le terrorisme, la criminalité organisée, la prolifération des armes, le trafic de stupéfiants, les migrations illégales et les épidémies, ainsi que la dépendance de la Lituanie vis-à-vis des ressources et des énergies d'un seul pays. Les conditions économiques, dont le bien-être de la population, la lutte contre les inégalités du développement social et économique et l'indépendance de l'Etat, constituent aussi des menaces possibles à la sécurité nationale.
- **Politique de sécurité de la République de Lituanie:** couvre les principaux objectifs de la sécurité nationale, les concepts stratégiques et les directives de mise en œuvre, les circonstances susceptibles de justifier un recours à la force militaire et l'importance de la stabilité et de la prospérité intérieures.
- **Actions et moyens essentiels de mise en œuvre de la stratégie:** accession à l'OTAN et à l'UE, renforcement bilatéral et multilatéral de la coopération internationale, participation aux opérations internationales de paix, gestion des crises, etc. Une importance particulière est conférée au renforcement de la sécurité intérieure, économique et sociale, du traitement et de la prévention de la criminalité, de la protection environnementale et culturelle, des services de renseignements et de contre-espionnage et de la protection des renseignements classifiés.

intervenir dans les processus de conception et de mise en œuvre des politiques de sécurité.

- **Les organisations de la société civile (OSC)** peuvent participer à l'examen, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de sécurité.

Le Schéma 1 décrit le processus à appliquer et les principales questions à poser pour concevoir des politiques de sécurité. Ce processus peut naturellement être adapté pour servir aussi à la conception de politiques de sécurité nationale et sectorielle.

Schéma 2: localisation des besoins en sécurité extérieure et intérieure ¹⁰



Encadré 3

Bosnie-Herzégovine et Lituanie: teneur des livres blancs

Le Livre blanc sur la défense de la **Bosnie-Herzégovine**¹¹ met en avant la réforme de la défense et identifie les principales menaces pesant sur l'environnement sécuritaire de la Bosnie-Herzégovine (aux niveaux mondial, régional et intérieur). Il s'intéresse ensuite aux aspects suivants:

- **La politique de défense de la Bosnie-Herzégovine**, à savoir les principes stratégiques, l'intégration dans l'architecture de sécurité euro-atlantique, la normalisation et l'interopérabilité du Partenariat pour la paix et de l'OTAN et la contribution à la coopération régionale en Europe du Sud-Est.
- **Le système de défense de la Bosnie-Herzégovine**, à savoir le contrôle démocratique des forces armées, le commandement civil, le contrôle parlementaire, la transparence de la planification et de la budgétisation de la défense, les chaînes opérationnelles et administratives de commandement et les effectifs des forces armées.
- **Les ressources humaines et le renforcement des capacités**, à savoir la formation individuelle et collective, le développement professionnel, l'emploi dans les forces armées, les opérations de paix, l'assistance et le soutien aux opérations des autorités civiles et les systèmes de gestion des corps d'officiers, des contingents, des réserves et des personnels.

La Politique de défense (Livre blanc) de la **Lituanie**¹² décrit l'environnement global évolutif de la sécurité du pays et le nouveau rôle et les nouvelles missions des forces armées. Il s'intéresse ensuite aux aspects suivants:

- **Les principales orientations de la politique de défense de la Lituanie**, à savoir le renforcement de la sécurité euro-atlantique, la protection de la stabilité et la coopération internationale, multilatérale et bilatérale dans le domaine de la défense.
- **La réforme de la défense**, à savoir l'abandon des principes de défense territoriale au profit d'une défense collective, les nouvelles tâches et fonctions des forces armées lituaniennes et l'examen de la structure des forces armées.
- **La gestion et la formation des personnels.**

propres à certains organismes ou des politiques conçues pour traiter d'une problématique spécifique, telles celles concernant les doctrines militaires ou la police. L'Encadré 1 explique le processus de conception des PSN.

Les PSN se distinguent en outre des autres politiques de sécurité par la variété des thèmes qu'elles abordent. Jusqu'à présent, elles ont eu tendance à se concentrer sur les menaces externes à la sécurité exigeant une réaction nationale. C'est encore le cas, par exemple, aux **Etats-Unis**. La PSN américaine porte ainsi, entre autres, sur la préparation de la force militaire, les stratégies nucléaires, le terrorisme et les armes chimiques et biologiques.⁷ Cependant, les PSN ont de plus en plus tendance à comporter une évaluation complète des environnements de sécurité à la fois intérieurs et internationaux (voir le Schéma 2). Par exemple, le *Concept 1998 de sécurité nationale* de la **Bulgarie** repose sur le principe qu'aucune menace militaire directe ne pèse sur la sécurité nationale. Il s'intéresse donc à des problématiques comme la criminalité organisée (transnationale et transfrontalière), le trafic (stupéfiants, armes et êtres humains), le commerce illicite (essentiellement le commerce d'armes en violation des embargos de l'ONU), le terrorisme et la dégradation de l'environnement.⁸

D'autres modèles intéressants nous sont fournis par les PSN d'**Afghanistan** et d'**Azerbaïdjan**, qui établissent une distinction entre les questions de sécurité extérieures et intérieures. Dans le cas azerbaïdjanais, les questions extérieures portent sur l'intégrité territoriale, l'accession aux structures européennes et euro-atlantiques ou encore sur le renforcement des capacités de défense. Sur le plan intérieur, la politique traite du renforcement de la

démocratie, de la protection de la tolérance nationale et religieuse et de la sécurité de l'information.

En **Sierra Leone**, pays en situation postconflictuelle, une PSN a été invoquée pour suivre le processus de deux ans qui vise à mettre au point un examen du secteur de la sécurité. Cet examen du secteur de la sécurité formule un certain nombre de recommandations, notamment la nécessité d'assurer une meilleure coordination du secteur. De fait, il privilégie les dangers de l'instabilité intérieure aux menaces externes comme cause possible de la reprise du conflit.

2.2 Politiques de sécurité sectorielle

Les politiques de sécurité propres à certains secteurs donnés, comme les livres blancs sur la défense ou les stratégies de sécurité intérieure, diffèrent des PSN en ce sens qu'elles abordent les aspects de la sécurité nationale qui ont trait à des organismes ou à des problématiques spécifiques. En règle générale, une politique sectorielle formule davantage de directives sur le rôle, la structure organisationnelle et les responsabilités d'un organisme et sur le traitement de besoins sécuritaires particuliers. En même temps, des politiques sectorielles ont besoin d'être définies dans le contexte de la politique nationale globale, de manière à harmoniser et à homogénéiser les politiques et les organes traitant des questions de sécurité. Ainsi, à l'instar des PSN, les politiques de sécurité sectorielle constituent d'importantes plateformes pour le déploiement d'efforts systématiques et coordonnés de réforme du secteur de la sécurité.

Une politique de sécurité peut être présentée sous la forme d'un «livre blanc», ce qui désigne, de fait,

un document parlementaire articulant la politique gouvernementale (voir l'Encadré 3). C'est un document émis par le gouvernement, qui expose une politique et/ou une action proposée dans un domaine précis. Bien que non exécutoire de droit, un livre blanc peut parfois être perçu comme faisant partie d'un processus de consultation à composition non limitée. Cependant, il tend aussi à formuler clairement l'intention d'un gouvernement de promulguer une nouvelle législation. Un «livre vert» a généralement une composition moins limitée et peut se contenter de proposer ou de formuler une stratégie sous forme de document de réflexion ou de consultation.

3 En quoi la perspective du genre est-elle importante pour l'élaboration des politiques de sécurité?

Le **genre** renvoie aux rôles et rapports, aux traits de personnalité, aux attitudes, aux comportements et aux valeurs que la société attribue aux hommes et aux femmes. Le terme «genre» renvoie donc aux différences apprises entre les hommes et les femmes, tandis que le terme «sexe» renvoie aux différences biologiques entre les hommes et les femmes. Les rôles liés au genre varient grandement d'une culture à l'autre et évoluent au fil du temps. De fait, le genre ne se rapporte pas simplement aux femmes ou aux hommes, mais également aux relations entre les femmes et les hommes.

La prise en compte des **sexospécificités** est le processus d'évaluation des effets sur les femmes et sur les hommes de toute action planifiée, y compris les mesures législatives, les politiques et les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux.¹³

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au Dossier «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité»

Cette section présente quelques-unes des raisons qui expliquent pourquoi l'intégration des sexospécificités est importante à l'élaboration de politiques de sécurité nationale et comment elle contribue à améliorer l'appropriation locale et la participation à grande échelle. Fondamentalement, les perspectives du genre sont importantes car elles partent du principe qu'une population n'est pas un groupe homogène, mais réunit une grande diversité de besoins et d'intérêts. Étant donné que le secteur de la sécurité a pour tâche de protéger tous les groupes de la population, il est impératif que l'élaboration des politiques de sécurité tienne compte des perspectives de genre. Cela permet de concevoir pour les acteurs du secteur de la sécurité des stratégies qui identifient une large panoplie de besoins, et non pas seulement

les communautés ou les groupes démographiques les plus visibles et privilégiés de la société.

Les institutions et les personnels du secteur de la sécurité peuvent parfois être sources d'insécurité, en particulier vis-à-vis des groupes défavorisés de la société. Cependant, la violence peut aussi émaner de la législation et des politiques propres à l'état de droit. Lorsque les politiques ne tiennent aucun compte des sexospécificités, elles peuvent directement ou indirectement favoriser la violence à l'égard des femmes, des filles, des hommes et des garçons, mais aussi l'inégalité des sexes et les pratiques d'exclusion. C'est pourquoi les processus d'élaboration des politiques de sécurité doivent être inclusifs et tenir compte des perspectives de tous les groupes d'une population donnée.

3.1 Appropriation locale par des processus participatifs d'élaboration de politiques

Pour instaurer la légitimité et permettre l'appropriation locale des politiques de sécurité de niveau national, mais aussi pour obtenir un consensus autour des priorités en matière de sécurité, il faut imposer un processus participatif d'évaluation, de conception, de mise en œuvre et de suivi/contrôle de ces politiques. Les processus participatifs renforcent en outre la responsabilité, la transparence et la durabilité, soit trois des principes de base de la RSS. L'une des principales phases des processus participatifs d'élaboration de politiques de sécurité est l'inclusion des femmes et des hommes dans la prise de décisions (voir l'Encadré 4). La participation égalitaire des femmes et des hommes dans les processus d'élaboration de politiques de sécurité locale, nationale et internationale répond aux prescriptions de normes et d'instruments internationaux, comme la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et rend les structures de gouvernance plus représentatives de la composition de la société.

Respect des obligations imposées par les lois et instruments internationaux

L'intégration de la perspective du genre dans l'élaboration des politiques de sécurité est nécessaire au respect des lois, instruments et normes internationaux en matière de sécurité et de genre. Ces instruments sont, entre autres, les suivants:

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995)
- Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)

Voir l'Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux

Encadré 4

Avantages de l'élaboration participative de politiques de sécurité en Afrique du Sud

Le processus sud-africain de transformation des politiques et institutions de sécurité après l'apartheid est souvent présenté comme une bonne pratique de RSS participative, ayant fait l'objet d'une bonne appropriation locale. Par exemple, le processus d'Examen de la défense 1996-1998 a inclus une consultation nationale, qui a autorisé la participation de chefs religieux et communautaires, d'activistes, de représentants d'ONG et d'organisations de femmes. Dans le cadre de ce processus, les organisations locales de femmes ont joué un rôle essentiel pour attirer l'attention sur des questions cruciales de sécurité, comme l'impact environnemental des activités militaires et le harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes. Afin de traiter ces questions, deux nouveaux sous-comités ont été constitués au sein du ministère de la Défense. Finalement, la nature participative de l'examen de la défense a permis d'établir un consensus national autour des questions de défense et de conférer une légitimité publique aux nouvelles structures de sécurité.¹⁶

La consultation de femmes de la société civile et de partis politiques a également garanti la nature sexospécifique des politiques de sécurité et a mis en avant le rôle de consommatrices et de prestataires de sécurité des femmes. Ces aspects sont illustrés, par exemple, dans le *Livre blanc sur les renseignements* de 1994, le *Livre blanc sur la défense en République d'Afrique du Sud*, publié en 1996 et le *Livre blanc sur la sûreté et la sécurité*, de 1998.

L'expérience sud-africaine indique que l'inclusion de femmes et de représentants d'organisations féminines dans les débats sur les questions de sécurité aide à définir les éléments à porter dans les politiques et énoncés de sécurité.

Les principaux aboutissements de ce processus, qui ont tous eu une incidence directe sur l'élaboration des politiques, ont été les suivants:¹⁷

1. L'Afrique du Sud est allée bien plus loin qu'une simple réforme visant à transformer le secteur de la sécurité. Elle a pris des mesures pour consulter le public sur le rôle du secteur de la sécurité en plaçant la question de la sécurité humaine et du développement au cœur de son cadre de sécurité nationale.
2. Les femmes de toutes races, ayant des opinions et des valeurs différentes, ont joué un rôle central dans l'articulation de la vision et dans la formulation du processus ayant enjoint l'Etat à conférer priorité à la sécurité de la population.
3. Les femmes de tous les horizons politiques se sont mobilisées pour atteindre un taux de représentation de 50% dans les négociations menant aux élections de 1994 et de 28% au parlement. Elles continuent d'encourager la participation publique à la formulation des politiques et demeurent les avocats les plus puissants de la sécurité humaine.
4. En ce qui concerne la consolidation de la sécurité, il est de plus en plus admis que les femmes:
 - a. apportent une perspective critique à la planification et à la mise en œuvre des programmes;
 - b. exercent une influence positive en tant que membres des forces de sécurité;
 - c. ont une importance critique pour consolider la paix et la sécurité.
5. La transformation du secteur de la sécurité demeurera incomplète tant que la culture institutionnelle n'évoluera pas. L'élimination de la discrimination sexuelle, tout comme la discrimination raciale, est une composante essentielle de la transformation et joue un rôle d'indicateur.

Dans de nombreux pays, les femmes demeurent exclues des processus décisionnels. Par exemple, la reconstruction et le renforcement de la sécurité au **Libéria** a exigé une restructuration complète des forces de sécurité, avec la formulation d'une PSN et des politiques de sécurité sectorielle. Bien que le gouvernement libérien ait fixé un quota de 20% pour la participation des femmes dans les forces de sécurité, celles-ci n'ont pas pris part aux processus d'élaboration des politiques de sécurité. Aucune consultation nationale n'a été conduite avec des femmes pour obtenir leur opinion distincte sur les insécurités socio-économiques, par exemple, et pour améliorer l'efficacité d'une réponse coordonnée à une violence sexuelle répandue.¹⁴ Voilà qui contredit le raisonnement international prévalant, selon lequel le développement durable n'est possible que si les femmes peuvent jouir des mêmes droits que les hommes et si elles bénéficient du même accès aux processus décisionnels.¹⁵

L'inclusion d'hommes et de femmes à pied d'égalité dans la formulation de politiques est aussi la confirmation de leurs besoins et priorités distincts. Pour autoriser leur accès égalitaire aux services publics, différentes approches des prestations de sécurité et de justice doivent être appliquées aux différents groupes de la société. Surtout, l'emploi de la perspective du genre comme principe directeur pour

élargir les débats sur les prestations de sécurité et de justice n'offre pas seulement un aperçu des besoins distincts des hommes et des femmes, mais donne aussi directement accès aux besoins sécuritaires spécifiques déterminés par l'origine ethnique, la classe sociale, l'orientation sexuelle et la religion.

Diverses initiatives peuvent être exécutées pour garantir la pleine participation égalitaire des femmes et des hommes, parmi lesquelles:

- Consultations à grande échelle avec des organisations communautaires urbaines et rurales et des dirigeants communautaires, dont des femmes et des organisations de femmes.
- Désignation de femmes dans des organes de prise de décisions au niveau ministériel.
- Sollicitation d'organisations de femmes, de groupes parlementaires de femmes et de représentants des ministères des Affaires féminines pour leur participation aux processus d'élaboration des politiques de sécurité.

Avec les processus participatifs, une meilleure orientation est assurée dès le début concernant la prestation efficace des services. Il en résulte une meilleure efficacité opérationnelle, les forces de sécurité étant plus à même de traiter les besoins spécifiques en sécurité et en justice identifiés dans

Encadré 5

Violence sexiste commise par les forces de sécurité en Sierra Leone ²²

Le conflit qui a ravagé la Sierra Leone pendant dix ans a été officiellement déclaré terminé en 2002. Les forces armées et la police ont commis des actes de violence sexuelle durant le conflit et les hommes demeurent surreprésentés dans ces deux institutions, ce qui entrave les efforts de réforme vers l'égalité des sexes. La culture militarisée qui prévaut dans le secteur sierra-léonais de la sécurité peut exacerber et institutionnaliser la violence sexiste dans les armées et la police.

En réaction, les questions des droits humains ont été intégrées à la formation dispensée aux forces armées par l'Equipe militaire internationale consultative en matière d'instruction, dirigée par les Britanniques, et à la Police sierra léonaise (grâce au Projet de sûreté et de sécurité communautaires du Commonwealth). La formation, la définition de codes de conduite, l'application de mesures disciplinaires, la mise au point de protocoles et de mécanismes institutionnels pour le traitement des plaintes de violence sexiste, ainsi que l'accroissement de la représentation féminine, peuvent contribuer à la lutte contre la violence sexiste dans les forces du secteur de la sécurité.

les politiques de sécurité. En tant que document, une politique de cette nature, mise au point sous l'égide du pouvoir exécutif et promulguée par le parlement, constitue également un instrument justificatif qui responsabilise les dirigeants politiques vis-à-vis de leurs engagements.

Une approche sexospécifique et participative des processus d'élaboration de politiques de sécurité garantit donc l'égalité d'accès de différents groupes à la politique en soi, mais aussi au processus qui permet de la concevoir, de la mettre en œuvre et de l'évaluer. Une telle approche revêt une importance critique dans les contextes postconflituels et dans les pays en transition, où les architectures de sécurité doivent être réinventées après leur effondrement abrupt ou progressif.

3.2 Politique de sécurité exhaustive traitant de divers besoins sécuritaires

Comme indiqué à la Section 2, les politiques de sécurité sont de plus en plus conçues pour traiter des menaces à la sécurité aussi bien internes qu'externes. La sécurité humaine ayant vocation à satisfaire les besoins sécuritaires des particuliers et des communautés, une politique exhaustive de sécurité tient compte des différents besoins sécuritaires des femmes, des hommes, des filles et des garçons, ainsi que des menaces internes à leur sécurité, comme la violence sexiste.

Voir l'Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux

La violence sexiste est peut-être l'une des manifestations les plus évidentes de la nécessité d'appliquer différentes approches aux prestations de sécurité et de justice. Il s'agit là d'un phénomène mondial, qui touche aussi bien les femmes et les fillettes que les hommes et les garçons. Statistiquement, l'UNIFEM estime que, dans le monde, une femme sur trois sera victime d'une forme de violence sexiste, que ce soit une agression, un viol ou des coups.¹⁸

Aux Etats-Unis, les *Centers for Disease Control and Prevention* observent que, chaque année, 1 500 000 femmes et plus de 800 000 hommes sont violés ou physiquement agressés par leur partenaire intime.¹⁹ En Jamaïque, la stratégie de sécurité nationale reconnaît que la violence domestique participe du cadre général de la criminalité et de la violence, par les effets dévastateurs qu'elle a sur le tissu social et par le rôle de socialisation qu'elle joue sur les jeunes en les incitant à recourir à la violence pour résoudre leurs problèmes.²⁰ Les implications financières de la violence sexiste sont elles aussi considérables puisqu'elles ont un impact direct sur l'efficacité des prestations de services et sur d'autres secteurs d'intervention de l'Etat. D'après le ministère britannique de l'Intérieur, la violence domestique est la première cause de morbidité chez les femmes âgées de 19 à 44 ans et coûte chaque année 23 millions de livres sterling au Royaume-Uni.²¹

Les questions de genre, en particulier la violence sexiste, sont souvent associées exclusivement aux femmes et aux fillettes. Pourtant, elles concernent tout autant les hommes et les garçons et la prise en compte des besoins sécuritaires spécifiquement masculins dans les processus d'élaboration des politiques est la garantie d'une approche véritablement exhaustive. Par exemple, la violence sexuelle exercée sur des hommes dans les forces armées et les établissements pénitentiaires est une question hautement taboue, mais qui mérite une grande attention. Une étude conduite dans des établissements pénitentiaires de quatre Etats des **Etats-Unis** a révélé qu'un homme détenu sur cinq, en moyenne, avait connu une relation sexuelle forcée au cours de son incarcération.²³ La violence sexiste commise contre les hommes et les garçons pose également problème dans les conflits, où sont légion les actes de violence sexuelle, les massacres perpétrés en fonction du sexe et les conscriptions forcées. En dépit de cette omniprésence, les programmes de lutte contre la violence sexiste ciblant spécifiquement les hommes et les garçons sont quasiment inexistantes dans les contextes postconflituels.²⁴

De par son omniprésence et ses importantes implications financières et sociales, la violence sexiste constitue un volet de la sécurité qui devrait être traité par les politiques de sécurité nationale, tant les PSN que les politiques sectorielles.

3.3 Non-discrimination dans les politiques de sécurité et les institutions du secteur de la sécurité

La réduction des actes de discrimination commis par les personnels du secteur de la sécurité pour des motifs de religion, de sexe, de race, d'orientation sexuelle ou d'autres motifs indus peut développer la confiance publique, accroître la légitimité et améliorer les prestations de sécurité et de justice. En tant que document stratégique, la politique de sécurité engage un gouvernement à traiter des questions de sécurité et de justice, tant dans la sphère publique que dans les contingents des forces de sécurité. Partant, elle a les moyens d'imposer des règles de protection contre la discrimination dans les institutions du secteur de la sécurité. L'élaboration de politiques de sécurité sexospécifiques permet d'éviter l'emploi dans ces politiques d'une terminologie qui risque de perpétuer cette discrimination. De même, en formulant des déclarations spécifiques sur la non-discrimination, les politiques de sécurité peuvent exercer un impact positif sur les structures et personnels des forces armées, de la police, des services de renseignement et d'autres institutions du secteur de la sécurité.

4 Comment intégrer la perspective du genre aux politiques de sécurité?

Cette section énonce des exemples et des suggestions sur les modes d'intégration des questions de genre dans les processus d'élaboration des politiques de sécurité. Étant donné que les tenants et les aboutissants des politiques de sécurité diffèrent invariablement d'un contexte à l'autre, les défis et les opportunités associés à l'intégration des questions de genre sont nécessairement différents. Les suggestions formulées par la suite doivent donc être adaptées au contexte local. Pour obtenir une description de l'élaboration de politiques de sécurité dans des contextes particuliers, veuillez vous reporter à la Section 5. Cette section s'articule autour des différentes institutions engagées dans l'élaboration des politiques de sécurité: le gouvernement national (dont les organes de coordination et les comités de rédaction des politiques), le parlement, les collectivités locales et les OSC. Elle aborde également deux grandes questions, qui devraient être familières à toutes ces institutions: la formation en matière de genre, d'une part et, d'autre part, le suivi et l'évaluation.

Comme indiqué précédemment, la conception ou la révision d'une politique de sécurité nationale exige l'intervention d'une grande variété d'acteurs, parmi lesquels des prestataires internes et externes de sécurité. La formulation d'une politique de sécurité demande donc beaucoup de ressources, aussi bien humaines que financières. C'est pourquoi les

politiques de sécurité nationale ne peuvent que rarement se prêter à une révision, à des débats ou à des consultations à grande échelle. Il importe donc que, lorsque se présente l'occasion d'actualiser une politique de sécurité, des travaux de fond aient été préalablement conduits pour garantir l'intégration des questions de genre.

4.1 Gouvernement national

Le pouvoir exécutif doit prendre l'engagement politique de procéder à la définition ou à la modification d'une politique de sécurité. Par exemple, le ministère de la Défense supervise normalement la réalisation d'une politique remaniée de défense. Ainsi, l'engagement gouvernemental envers un processus inclusif d'élaboration de politiques de sécurité et le traitement des sexospécificités doit être affirmé aux plus hauts niveaux du gouvernement et des ministères pour garantir un processus et des résultats véritablement sexospécifiques.

Dans le cas de la PSN du **Canada**²⁵, le processus de rédaction a été entièrement confié au Bureau du Conseil privé. Le Premier ministre a en effet décidé que ce processus ne devait pas être interministériel, car cela risquait de le retarder. Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris ceux possédant une expertise en sexospécificités, se sont trouvés exclus. L'application de différentes perspectives aux questions de sécurité demande du temps, mais se révèle nécessaire pour produire des politiques de sécurité puissantes et intégrées. Si des processus d'exclusion sont mis en œuvre, cela réduit la transparence, le contrôle démocratique et les points d'entrée pour l'intégration des sexospécificités.

Un certain nombre de mesures peuvent être prises, par les personnels ministériels, les parlements ou les OSC, pour consolider les capacités sexospécifiques et générer un véritable engagement aux niveaux supérieurs du gouvernement et des personnels de haut niveau participant à l'élaboration des politiques de sécurité:

- Sensibiliser les instances supérieures de l'Etat, les ministères et les responsables des institutions du secteur de la sécurité sur les engagements internationaux et nationaux envers l'égalité des sexes et le respect des droits humains.
- Publier des comptes rendus et des rapports à l'intention des organes supérieurs d'administration sur les sexospécificités, les questions politiques, la prestation optimisée des services et l'efficacité opérationnelle d'une approche sexospécifique de l'élaboration des politiques.
- Rédiger des notes à l'intention des personnels de haut niveau sur les affaires liées à la sécurité, traitant spécifiquement des questions de genre.
- Fournir des notes explicatives aux membres supérieurs des organes d'administration pour leur indiquer où inclure les sexospécificités dans les politiques de sécurité et contribuer ainsi à la satisfaction des objectifs de la politique.
- Exercer des activités de lobbying pour imposer la désignation de femmes qualifiées dans les

personnels d'administration et la prise en compte d'un engagement démontré envers l'égalité des sexes dans leur mandat.²⁶

- Déployer des programmes de tutorat rassemblant les experts en sexospécificités et les personnels de niveau supérieur afin de consolider leurs capacités sexospécifiques.

Organes de coordination de la sécurité

Les Conseils nationaux de sécurité (CNS) sont là pour coordonner les actions et garantir l'intégration de toute sorte de questions liées aux politiques, aux législations, aux structures et au contrôle du secteur de la sécurité. Les CNS, ou tout autre organe analogue, peuvent aussi être amenés à coordonner ou à mettre en œuvre des politiques, à évaluer les menaces à la sécurité ou à allouer des ressources. Ces organes de coordination constituent ainsi une importante rampe de lancement, quoique guère facile d'accès, garantissant le traitement des questions de genre et la participation des femmes aux prises de décisions en matière de sécurité.

Le CNS de **Sierra Leone**, le *Cabinet Office* du **Royaume-Uni** ou le Comité consultatif sur la sécurité nationale du **Canada** ont diverses fonctions, mais poursuivent tous l'objectif de centraliser les réflexions gouvernementales sur les questions de sécurité.²⁷ Cependant, dans les démocraties récentes et dans les pays en situation postconflictuelle, la capacité des gouvernements à gérer et à coordonner les réponses aux problèmes de sécurité nationale peut être très affaiblie. En outre, ces organes sont parfois dominés par les forces armées et peuvent pâtir d'un déséquilibre civil-militaire.

Quoique les CNS, ou leurs équivalents, dans différents pays se caractérisent par la grande variété de leurs membres et de leurs missions, il est rare qu'ils incluent des femmes ou traitent des sexospécificités:

- Au **Népal**, en 2004, le CNS comprenait des militaires et des représentants du ministère de la Défense et

du cabinet du Premier ministre, mais aucune femme (il n'y avait en effet aucune femme en place à un poste de haut rang dans la police népalaise ou dans les principaux ministères du gouvernement).

- Le CNS du **Pakistan** a une composition tout aussi restreinte, car la sécurité nationale y est définie étroitement sous les auspices de la souveraineté, de l'intégrité, de la défense, de la sécurité de l'Etat et de la «gestion des crises».²⁸ Le CNS des **Etats-Unis** est lui aussi limité dans sa composition puisqu'il ne comporte que le président, le vice-président, le secrétaire d'Etat et le ministre de la Défense, avec la présence régulière des chefs d'état-major, du directeur des services de renseignements (CIA) et du conseiller du président sur les affaires de sécurité nationale. L'équilibre des sexes dans les CNS du Pakistan et des Etats-Unis est inexistant et les questions relatives aux insécurités des hommes et des femmes ne sont généralement pas prises en compte. L'une des principales raisons à cela est que ces organes s'occupent avant tout de problèmes macro-politiques et sont totalement indifférents aux groupes individuels de la société.

Comme expliqué à la Section 3.1, la participation de femmes parlementaires et l'intégration des sexospécificités dans les prises de décisions en matière de sécurité apportent leur lot d'avantages. Par exemple, le fait de consulter des représentants d'un groupe de femmes parlementaires a de fortes chances d'élargir le débat au sein des CNS sur les questions de sécurité à privilégier. La prise en compte des sexospécificités peut donner lieu à des discussions productives sur les approches acceptées de la sécurité et de ses priorités, et sur les modes les plus efficaces de prestation de sécurité et de justice.

Des mesures peuvent être prises pour intégrer les questions de genre et accroître la participation des femmes dans les organes de coordination des affaires de sécurité, parmi lesquelles:

- Désigner des femmes représentantes dans les CNS et en faire une priorité.

Encadré 6

Sexospécificités dans les politiques de sécurité d'Afrique du Sud

Les Livres blancs de l'Afrique du Sud sur les renseignements, la défense nationale, la sûreté et la sécurité emploient une terminologie sexospécifique et traitent de la violence sexuelle, de la discrimination sexuelle et de la participation à pied d'égalité des hommes et des femmes dans les institutions du secteur de la sécurité.

Livre blanc sur les renseignements (1994):

*La création d'un service national de renseignements devrait viser à refléter la composition sexuelle et raciale de la société, tout en tenant aussi compte de critères objectifs de mérite. A cette fin, un programme de discrimination positive devra être mis en œuvre afin d'éliminer les déséquilibres.*³⁵

Livre blanc sur la défense nationale de l'Afrique du Sud (1996):

Afin de garantir la légitimité des forces armées, le ministère de la Défense s'est engagé à résoudre le problème du legs de la discrimination raciale et sexuelle. Il veillera pour ce faire à ce que la SANDF [Force de défense nationale sud-africaine] et ses instances supérieures en particulier soient largement représentatives de la population sud-africaine.

*Le ministère de la Défense reconnaît le droit des femmes à servir à tous les rangs et à tous les postes, y compris aux postes de combat.*³⁶

Livre blanc sur la sûreté et la sécurité (1998):

*Préconise spécialement le traitement des délits sexuels, du viol ou de la violence sexuelle avec «une dignité, une compassion et un soin supplémentaires». Préconise également des stratégies de prévention de la criminalité axées sur les groupes présentant le plus de risques de commettre des délits ou d'être victimes de crimes, notamment «les communautés démunies, les jeunes, les femmes, les enfants et les handicapés».*³⁷

- Inclure ou consulter des représentants ministériels spécialisés dans les questions de genre et de femmes, d'autres organes gouvernementaux consacrés à la question du genre ou des groupes de femmes parlementaires.
- Renforcer les capacités sexospécifiques des membres des CNS par des formations, des séances d'information, des programmes de tutorat et d'autres initiatives. Voir la Section 4.5 sur la formation en matière de genre.
- Instituer des mécanismes garantissant la consultation d'experts externes en sexospécificités et de représentants d'organisations de femmes.

L'un des obstacles à la désignation d'un nombre accru de femmes dans les CNS est que les femmes demeurent, dans la plupart des pays, en marge des postes politiques de haut niveau, de sorte que très peu d'entre elles parviennent à siéger dans ces conseils. Par exemple, en 2005, il n'y avait que douze femmes ministres de la Défense et des Anciens combattants (6,6%) et vingt-neuf femmes ministres de la Justice (15,8%) dans un échantillon de 183 pays.²⁹ Des initiatives visant à accroître le nombre de femmes à des postes politiques de haut niveau sont donc également requises, notamment: bourses d'études réservées aux femmes, renforcement des capacités des femmes parlementaires et application de quotas dans les partis politiques. L'inclusion de femmes dans les organes de coordination de la sécurité ne signifie pas nécessairement qu'une attention accrue va être accordée aux questions de genre, mais la diversité des opinions et des expériences des membres des CNS offre un plus grand nombre de perspectives.

Comités de rédaction de politiques de sécurité

Si le genre doit figurer en bonne place dans les politiques de sécurité, les organes spécifiques qui rédigent ces politiques devraient avoir la capacité de cerner les besoins sécuritaires distincts des hommes, des femmes, des filles et des garçons et de comprendre l'incidence de la politique de sécurité sur ces besoins. Les organes de rédaction des politiques peuvent consister en organes permanents ou spéciaux et les politiques être rédigées par une équipe de personnes procédant d'un même département ministériel (ex.: les politiques relatives à la police) ou de plusieurs départements (ex.: pour une PSN).

Les membres du comité de rédaction doivent posséder les compétences techniques requises pour élaborer des politiques qui soient exhaustives, précises et dénuées de toute ambiguïté. De fait, les principaux critères de sélection des membres de ce comité devraient être les suivants:

- Compétences et connaissances techniques, *notamment sur les sexospécificités.*
- Représentation des organismes de mise en œuvre et des principaux organes décisionnaires, *avec éventuellement un représentant du ministère gouvernemental en charge des sexospécificités.*

- Engagement envers la réforme démocratique, *ainsi qu'envers la promotion de l'égalité des sexes.*³⁰

Les organes de contrôle, comme le parlement ou les OSC, peuvent jouer un rôle important en promouvant le recours à des expertises sexospécifiques au sein des comités de rédaction ou en imposant aux membres des comités de suivre des formations en matière de genre.

Pour avoir la garantie que ses politiques intégreront pleinement les questions de genre, le comité de rédaction devrait traiter explicitement ces questions et employer une terminologie appropriée.

Traiter explicitement les questions de genre

Selon le type de politique de sécurité à concevoir, les questions de genre à mettre en avant sont, entre autres, les suivantes:

- L'importance d'une parfaite égalité entre les hommes et les femmes et des groupes sociaux, religieux et ethniques au regard de la sécurité nationale.
- L'affirmation du droit des hommes et des femmes de participer à pied d'égalité dans les institutions du secteur de la sécurité.
- La violence sexiste à l'égard des hommes, des femmes, des filles et des garçons en tant que lourde menace à la sécurité et les stratégies visant à prévenir, traiter et punir la violence sexiste, avec allocation de ressources humaines et financières suffisantes.
- L'élimination dans les institutions du secteur de la sécurité ou dans la prestation des services de sécurité de la discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, l'orientation sexuelle ou autres motifs indus.
- La mise en place de codes de conduite institutionnels, avec des dispositions sur la discrimination, le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sexiste.
- L'institution de mécanismes garantissant la participation de la société civile dans le contrôle de la mise en œuvre des politiques de sécurité, des processus de RSS et des institutions du secteur de la sécurité.

Plusieurs types de politiques de sécurité dans différents pays sont parvenus à traiter des questions de genre de cette manière. Le Livre blanc sur la défense de la **Sierra Leone** stipule ainsi que «le ministère de la Défense, conjointement avec les RSLAF [Forces armées de la République de Sierra Leone], s'est engagé à recruter et à retenir des personnels de haut niveau, quels que soient leur tribu, leur région d'origine, leur sexe, leur religion...».³¹ La traite des êtres humains est spécifiée dans les Stratégies de sécurité nationale de la Roumanie et de l'Ukraine. Dans la politique d'**Ukraine**, elle figure sous la rubrique «Garantir des conditions externes favorables au développement et à la sécurité de l'Etat».³² En **Roumanie**, «la Stratégie affirme la

Encadré 7

Rôle du parlement dans les politiques de sécurité ³⁹**Conception**

Comme la conception des politiques de sécurité relève de la responsabilité du pouvoir exécutif et des départements et organes gouvernementaux compétents, le rôle du parlement dans cette phase de conception demeure limité.

Prise de décisions

Lorsque la politique de sécurité arrive au parlement, celui-ci en prend la responsabilité directe. Le parlement peut accepter les nouvelles politiques et législations proposées par le gouvernement, les rejeter ou suggérer des changements. Il possède également un certain pouvoir vis-à-vis des affectations budgétaires à travers les principales phases du cycle budgétaire normal: préparation des budgets, approbation, exécution ou dépense et audit ou examen. Voir la Section 4.6 sur l'analyse budgétaire sexospécifique.

Le calendrier du processus décisionnel devrait autoriser d'autres consultations publiques avec des segments représentatifs de la population, de manière à renforcer le soutien public conféré à la politique de sécurité et à s'assurer que celle-ci répond bien aux besoins de la population.

Mise en œuvre

Pendant la mise en œuvre des politiques de sécurité, le parlement est chargé d'examiner les activités du gouvernement, notamment par une analyse budgétaire continue. Les politiques de sécurité ont des conséquences financières majeures et ont essentiellement trait à l'argent des contribuables.

Examen et enseignements

Le parlement a un rôle à jouer pour auditer les données et la performance concernant la mise en œuvre des politiques de sécurité. Les états d'avancement dressés par les organes gouvernementaux concernés sont essentiels pour contrôler le processus et vérifier que les objectifs exposés dans la politique de sécurité sont dûment mis en œuvre.

nécessité de mettre en œuvre quelques moyens pour stimuler la solidarité nationale et la responsabilité civique, l'intérêt envers l'égalité professionnelle des hommes et des femmes, l'égalité des chances concernant l'accès à l'éducation et à la formation et la protection sociale».³³

Emploi d'une terminologie sexospécifique

Il est également important d'employer une terminologie sexospécifique dans les politiques de sécurité afin d'éviter toute discrimination ou exclusion. L'emploi générique des termes «homme» ou «il», par exemple, exclut les femmes. Nombreuses sont les politiques de sécurité – le Livre blanc sur la défense de la **Sierra Leone** ou le Livre blanc sur la défense de l'**Irlande**, pour n'en citer que deux – qui reconnaissent cette nécessité, par exemple en employant l'expression «hommes et femmes militaires». D'autres PSN, comme celles de la **Russie** et des **Etats-Unis**, ne font aucune distinction entre les hommes et les femmes. Si l'emploi d'une terminologie neutre en termes de genre – par exemple l'emploi de «personnes» au lieu de «hommes et femmes» – peut certes se révéler approprié en de nombreuses circonstances, il peut toutefois limiter la reconnaissance des différences sexuelles et, en conséquence, laisser entendre que tous les groupes de la société ont les mêmes besoins en matière de sécurité.

Enfin, il y a des PSN, comme celles de la **Jamaïque**, de la **Géorgie** et de l'**Ukraine**, qui continuent d'employer une terminologie typiquement masculine, comme «homme d'Etat» ou «catastrophes causées par l'homme».³⁴ Il s'agit là de termes discriminatoires qui procèdent directement de l'idée selon laquelle seuls les hommes (et non les femmes) participent à la vie publique.

Exemples de termes sexospécifiques:

- Un préposé, une préposée
- Un policier, une policière
- L'humanité – et non pas «l'Homme»
- Il ou elle, il/elle – et non pas «il»
- Responsables politiques – et non pas «hommes politiques»
- Les droits humains – et non pas «les droits de l'Homme»
- Chef d'Etat – et non pas «homme d'Etat»
- Préciser «hommes, femmes, filles et garçons», le cas échéant, de préférence à «personnes» ou «gens».

4.2 Parlement

Le pouvoir exécutif propose des politiques de sécurité et, en règle générale, le parlement accepte, amende ou rejette ces politiques, contrôle le budget et examine et évalue la mise en œuvre (voir l'Encadré 7). Bien que les fonctions du parlement diffèrent d'un pays à l'autre, deux tâches lui sont généralement dévolues en ce qui concerne la conception des politiques: contrôler le pouvoir exécutif et représenter les intérêts des citoyens. En d'autres termes, le parlement a un rôle à jouer pour s'assurer que les politiques couvrent les besoins particuliers des hommes, des garçons, des femmes et des filles en intervenant sur les aspects suivants: les processus participatifs d'élaboration des politiques et la participation à pied d'égalité des hommes et des femmes, ainsi que des différents groupes sociaux, ethniques et religieux.

Voir le Dossier «Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité»

Encadré 8

Intégration des sexospécificités dans l'élaboration des politiques de sécurité: le rôle des femmes de l'ANC en Afrique du Sud ⁴²

La transition sud-africaine vers la démocratie démontre qu'un environnement politique favorable, la formation d'une ligue de femmes au sein d'un parti politique et la promotion des sexospécificités dans le paysage politique peuvent avoir une influence bénéfique sur l'élaboration des politiques de sécurité.

L'espace politique ouvert aux sexospécificités a été ménagé par des femmes de la société civile et des partis politiques. Par exemple, inquiète de la marginalisation des femmes, la Ligue des femmes du Congrès national africain (ANC) a été réformée en 1990 pour imposer l'inclusion de femmes à des postes de direction et l'inclusion de l'égalité des sexes dans les plateformes et les politiques de l'ANC. Leur rôle apparaît clairement dans la publication de l'ANC de 1992, *Ready to Govern: Policy Guidelines for a Democratic South Africa*. Ce document proposait de tenir compte de quatre valeurs corrélées: la démocratie et l'autorité civile, la sécurité humaine, l'antimilitarisme et l'égalité des sexes. Insistant particulièrement sur le dernier point, le manifeste mettait en avant les objectifs du non-sexisme et la nécessité de créer des organes spéciaux pour garantir la mise en œuvre de politiques pour l'égalité des chances. En ce qui concerne les institutions du secteur de la sécurité, le manifeste insistait pour qu'elles respectent les idéaux de la démocratie, du non-racisme et du non-sexisme, reflètent la composition nationale et «sexuée» de la société sud-africaine et reconnaisse que la «discrimination sexuelle excluait ou subordonnait la participation des femmes à toutes les institutions socio-économiques et politiques».⁴³

Les femmes membres de l'ANC et la société civile sont également parvenues à placer la question de la sécurité humaine sur le devant de la scène, détournant le thème de la «sécurité de l'Etat» pour l'axer sur la sécurité des êtres humains au sens large. Cette nouvelle philosophie est illustrée par l'adoption explicite d'une approche de la sécurité humaine dans le document *Ready to Govern* et par l'invocation d'une sécurité démilitarisée aux dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales.

Dans les démocraties nouvelles ou les pays en situation postconflituelle, il y a peu de chances pour que le concept même de contrôle démocratique et financier, ou les pratiques correspondantes, soient établis. L'une des conséquences est le manque de coordination et le non-partage des informations entre les autorités civiles et les autorités militaires et la tendance du gouvernement et du parlement à refuser toute idée de contrôle civil. Partant, la responsabilité, la transparence et l'inclusion civile dans la définition des réponses aux problématiques concernant la sécurité nationale sont limitées. Cependant, même si les parlements des démocraties naissantes manquent de réel pouvoir décisionnel, ils peuvent tout de même constituer de puissants forums pour la transparence et contribuer grandement à la responsabilité exécutive et aux contrôles du pouvoir exécutif.

Pareillement, dans les systèmes politiques caractérisés par une forte discipline des partis au sein du pouvoir législatif et de ses commissions, le rôle de contrôle du parlement peut être très restreint dans la pratique. Au **Canada**, le Parlement a été critiqué au motif qu'il acceptait trop facilement les décisions politiques prises au niveau centralisé par le Premier ministre et les conseillers politiques et ministériels. En effet, pour ce qui est des politiques de défense et de sécurité, les commissions et sous-commissions législatives ont été totalement inefficaces en tant que mécanismes de contrôle et il a été prétendu qu'aucune véritable discussion n'avait été tenue sur la politique de défense au sein du Parlement canadien.³⁸

Processus participatifs d'élaboration de politiques

La participation du parlement aux politiques de sécurité est essentielle pour garantir la transparence et la responsabilité vis-à-vis du public. Elle est assurée par des débats ouverts, des consultations et

la diffusion publique d'informations sur les politiques de sécurité du gouvernement.

Les consultations avec les commissions parlementaires concernées à propos des PSN – et autres politiques de sécurité – ont plus de chances de porter leurs fruits si elles sont menées à un stade précoce du processus de rédaction, de manière à ce que ces politiques puissent être éventuellement modifiées ou réorientées. Les parlementaires et commissions parlementaires ne devraient pas uniquement être saisis d'un document final à accepter ou à rejeter.

Les parlements – y compris les commissions de défense et de sécurité – devraient aussi être les premiers à soumettre les politiques de sécurité à des consultations publiques. Ces processus ne sont pas nécessairement coûteux sur le plan financier, mais ils exigent assurément du temps, des fonds, des ressources humaines et une volonté politique, ce que ne peuvent pas nécessairement s'autoriser les pays en développement ou en situation postconflituelle. L'appui de donateurs peut alors se révéler nécessaire pour couvrir, par exemple, les coûts d'ateliers dans des zones rurales. Les donateurs peuvent également financer des processus de consultation spécifiquement conçus pour maximiser la participation des femmes et d'autres groupes souvent tenus à l'écart de la conception des politiques de sécurité.⁴⁰

Les mécanismes permettant d'assurer cette participation peuvent consister en ce qui suit:

- Consultations structurées avec un segment représentatif des OSC, dont des organisations urbaines et rurales de femmes (voir l'Encadré 10).
- Réunions de conseils municipaux avec interaction directe entre les dirigeants politiques et le public.
- Audiences parlementaires et débats ouverts.

- Le cas échéant, réunions distinctes avec des groupes marginalisés au niveau local, dans l'incapacité de participer aux réunions publiques avec la population majoritaire.

Pour garantir une large participation représentative, des mesures spécifiques devraient être prises pour inclure les groupes suivants:

- Organisations communautaires rurales et urbaines de femmes
- Syndicats
- Organisations religieuses
- Leaders et activistes communautaires
- Organisations de jeunes
- Associations autochtones, ethniques et représentant d'autres minorités
- Associations d'handicapés
- Groupes de défense des enfants
- Universitaires et chercheurs
- Associations de migrants
- Experts en sexospécificités
- Organisations internationales
- Organisations de justice sociale

Représentation égalitaire des femmes et des hommes

Les parlementaires sont en contact direct et régulier avec la population, bien plus en pratique que le pouvoir exécutif, et sont donc bien placés pour se constater les problèmes de sécurité publique. Sur le plan de la représentation, toutefois, la proportion d'hommes et de femmes dans la plupart des parlements du monde traduit une forte inégalité. En 2006, 83,1% des parlementaires dans le monde étaient des hommes.⁴¹ En outre, il est rare que des femmes parlementaires siègent dans des commissions relatives à la défense et à la sécurité. Par conséquent, pour garantir

l'intervention de femmes dans l'élaboration des politiques de sécurité, il peut être utile de:

- accroître la participation des femmes aux commissions parlementaires de sécurité et de défense, notamment en qualité de présidentes;
- encourager les femmes de tous les horizons politiques à se rassembler autour des thèmes de sécurité et à créer des plateformes communes sur les stratégies à mettre en œuvre pour les intégrer aux discussions politiques;
- promouvoir la constitution de groupes et de coalitions de femmes dans le parlement et au sein des partis politiques (voir l'Encadré 8);
- encourager l'imposition de quotas nationaux ou politiques garantissant une participation minimale des femmes et des hommes.

Il ne faut pas se contenter de garantir une représentation égalitaire, il faut aussi sensibiliser les parlementaires aux sexospécificités et les aider à les comprendre, en particulier les hommes et les femmes qui siègent dans les commissions de défense et de sécurité.

4.3 Collectivités locales

Pour garantir la pleine mise en œuvre des politiques de sécurité au niveau national, des initiatives doivent être entreprises au niveau local. De plus, des commissions de sécurité de niveau local, par exemple, peuvent apporter un tribut capital aux politiques de sécurité de niveau national en s'assurant qu'elles reflètent bien les réalités et les priorités locales en matière de sécurité. L'expérience montre l'extrême importance que revêtent les analyses et stratégies localement exécutées pour garantir le traitement efficace des insécurités au niveau communautaire. Ces initiatives

Encadré 9

Comités de sécurité locale et mécanismes d'alerte rapide en Sierra Leone⁴⁶

En Sierra Leone, l'Office de sécurité nationale (OSN) a mis sur pied des comités de sécurité provinciale et des comités de sécurité municipale pour faire fonction de forums de consultation au niveau local, le but étant d'évaluer et de traiter les menaces à la sécurité dans le pays tout entier. Ces comités ont aussi été institués pour s'assurer que les politiques de sécurité reflètent bien les véritables besoins sécuritaires de la communauté, en tenant pleinement compte des informations communiquées par celle-ci. Des comités de sécurité décentralisés situés à l'intérieur du territoire national peuvent faire fonction pour le gouvernement de mécanisme d'alerte rapide, puisqu'ils en réfèrent directement à l'OSN.

L'inclusion de femmes ou de représentantes d'organisations de femmes dans ces organes est restée limitée jusqu'à présent, pourtant elle améliorerait certainement la capacité à collecter des données dans le cadre du mécanisme d'alerte rapide. Une approche ascendante de cette nature pourrait être associée au recrutement d'un conseiller en sexospécificités attaché à l'OSN, qui pourrait analyser et structurer les données reçues des comités de sécurité provinciale et des comités de sécurité municipale et poser toute sorte de questions pertinentes, comme par exemple:

1. Les institutions du secteur de la sécurité répondent-elles dûment aux besoins sécuritaires des hommes, des femmes, des garçons et des filles?
 - a. Les hommes et les femmes ont-ils la liberté de quitter leur domicile ou de se déplacer hors de leur localité?
 - b. Les hommes, les femmes, les filles et les garçons sont-ils vulnérables au trafic illicite d'êtres humains ou à l'exploitation sexuelle?
 - c. Quels sont les services à la disposition des hommes et des femmes victimes de violence domestique?
2. Quels sont les types et les taux de violence sexiste qui prévalent? Les cas de violence sexiste sont-ils en hausse ou en baisse?
3. Y a-t-il suffisamment de ressources dans la communauté pour répondre aux menaces sécuritaires différenciées qui pèsent sur les hommes et les femmes et sur les différents groupes sociétaux?

peuvent servir de point de départ pour intégrer les sexospécificités dans la mise en œuvre de la politique de sécurité.

Ci-dessous figure une liste de quelques initiatives susceptibles d'être prises par des collectivités locales, des institutions du secteur de la sécurité ou la société civile:

- Audits de la sécurité/sûreté
- Plans de sécurité citoyenne ou communautaire
- Commissions ou conseils de sécurité/sûreté
- Forums sur la police de proximité

Forums sur la police de proximité, plans de sécurité et audits de la sûreté

En **Afrique du Sud**, les collectivités locales et la Force de police sud-africaine participent à des forums sur la police de proximité (FPP) et collaborent avec eux pour définir conjointement les priorités et les objectifs de la prévention de la criminalité. Les FPP font intervenir les OSC pour formuler les priorités de la police locale et les initiatives de prévention de la criminalité. Les activités des FPP reposent sur des plans de sécurité communautaire, portant sur les aspects suivants: programmes, projets ou actions du FPP, financement des projets du FPP et promotion des objectifs du FPP dans le cadre des projets. Les plans de sécurité communautaire, quant à eux, sont fondés sur un audit de la sûreté communautaire, dont les objectifs sont les suivants:

- Se concentrer sur les problèmes les plus graves manquant de ressources.
- Présenter des faits aux gens qui contestent les problèmes les plus graves.
- Coordonner les travaux des différentes organisations afin d'éviter les redondances.

Un audit de la sûreté communautaire se pratique en cinq phases, le but étant d'identifier les aspects suivants:

1. **Les problèmes de criminalité dans la communauté:** ex.: la violence domestique.
2. **Quelles organisations font quoi:** certaines organisations peuvent déjà déployer des projets de prévention de la criminalité et, par conséquent, des activités peuvent être déjà mises en œuvre pour prévenir la violence domestique et venir en aide aux personnes directement ou indirectement victimes de cette forme de violence.
3. **Les caractéristiques physiques et sociales de la zone:** pour comprendre les causes de la criminalité dans une communauté, il faut connaître les caractéristiques physiques et sociales de la zone. Par exemple: les jeunes sont les plus exposés à la criminalité, les femmes risquent plus de subir des actes de violence domestique et des agressions sexuelles et les jeunes hommes ont plus tendance à commettre des crimes violents ou à en être victimes.

Encadré 10

Politique de sécurité nationale en Jamaïque – un processus inclusif ⁵⁰

A la mi-2007, le gouvernement jamaïcain a adopté une politique de sécurité nationale complète, baptisée *Towards a Secure and Prosperous Nation* («Vers une nation sûre et prospère»). Cette politique émanait d'un livre vert sur la stratégie de sécurité nationale, d'abord présenté au Parlement en janvier 2006, puis d'un livre blanc sur la stratégie de sécurité nationale. Le livre blanc a été élaboré après de nombreuses consultations avec des communautés et acteurs jamaïcains, dont des OSC. La PSN suit les objectifs holistiques et sectoriels des initiatives de RSS actuellement déployées et est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement jamaïcain et des conseillers canadiens, britanniques et américains.

Au départ, le gouvernement prévoyait de pratiquer un examen de la défense. Mais il a rapidement pris conscience qu'il fallait appliquer une approche plus large pour embrasser toutes les menaces existantes à la sécurité nationale, parmi lesquelles la criminalité organisée, la violence des gangs, les problèmes socio-économiques et les catastrophes naturelles. Une consultation à grande échelle a donc été conduite, impliquant tous les organes du gouvernement et de l'Etat potentiellement intéressés et des OSC, dont des organisations de femmes.

Ainsi a été conçue une politique de sécurité nationale qui couvre toutes les plus grandes institutions de sécurité et de justice, parmi lesquelles les forces armées, la police, le ministère de la Justice et des acteurs non étatiques. Cette PSN intègre les politiques, les objectifs et les responsabilités du pays en matière de sécurité dans un plan directeur général qui vise à réaliser la «vision nationale» de la Jamaïque. Elle prescrit l'usage conjoint d'instruments politiques, économiques, sociaux d'information et de sécurité en vue d'optimiser la sécurité et la justice. Elle explicite le cadre institutionnel dans lequel les forces armées et les institutions de l'Etat vont coordonner leurs activités afin de créer un réseau intégré et cohésif de sécurité, gardien des intérêts nationaux. Elle traite également des rôles et responsabilités complémentaires des secteurs public et privé, ainsi que des OSC.

A la rubrique «Les effets de la violence sur les communautés», la PSN préconise de prêter davantage attention à l'impact de la violence sur les individus, les communautés et la société. «La violence domestique – y est-il noté – est l'une des formes de violence les plus courantes et les plus envahissantes qui touchent la société. Elle contribue à la criminalité et à la violence par les effets dévastateurs qu'elle a sur le tissu social et par le rôle de socialisation qu'elle joue sur les jeunes en les incitant à recourir à la violence pour résoudre leurs problèmes. Les femmes et les enfants sont les plus exposés à la violence domestique.»

La PSN ayant été approuvée, elle doit maintenant être mise en œuvre. Une unité de mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale qui a été instituée travaille au nom du Conseil national de sécurité. Sa mission est de coordonner les travaux des différents ministères.

4. **Les problèmes qui sont les plus importants.**
5. **Les détails des problèmes les plus importants.**⁴⁴

Comités de sécurité locale et plans de sécurité citoyenne

Différents types d'organes ont été créés afin de planifier, de coordonner et de contrôler les initiatives menées pour améliorer la sécurité locale (voir l'Encadré 9).

Au **Pérou**, le Parlement a créé un système national de sécurité citoyenne pour promouvoir des initiatives locales et participatives de prévention de la criminalité et pour sensibiliser davantage la police aux communautés. Ce système repose sur des institutions de niveau local: les conseils locaux de sécurité citoyenne (*CDSC, Consejos Distritales de Seguridad Ciudadana*). Dans ces CDSC, les commandants de la police locale travaillent directement avec les collectivités locales et les représentants communautaires à la prévention de la criminalité. De fait, les CDSC constituent des mécanismes ascendants qui permettent de tenir les policiers responsables de leurs actes et de la qualité de leur service et qui ouvrent grand la porte à la participation de la communauté sur des questions de sécurité locale. Leur mission consiste à définir un plan de sécurité citoyenne au niveau municipal à partir d'une évaluation des problèmes locaux de sécurité et de sûreté. Ce plan de sécurité est mis en œuvre par la mobilisation d'une coopération et de ressources locales. Les CDSC ont également pour fonction d'évaluer l'impact du plan et de contrôler la performance des fonctionnaires chargés de son application, en particulier les policiers.⁴⁵

Des organes analogues, comme les conseils de sécurité (*Consejos de Seguridad*), ont été mis sur pied au Chili, en Colombie et au Guatemala. En **Colombie**, des membres du Conseil de sécurité ont inclus des officiers de police locaux, des chefs militaires, des maires et des représentants des secteurs universitaire et privé.

Exemples de mesures à prendre pour intégrer les sexospécificités dans les initiatives de sécurité du gouvernement local:

- Désigner des experts en sexospécificités et des représentants d'organisations de femmes dans les comités/conseils de sécurité communautaire.
- S'assurer que les audits de sécurité communautaire portent sur les aspects suivants: consultation à pied d'égalité de femmes, d'hommes et de groupes sociaux distincts, mise en avant de la violence sexiste, données ventilées par sexe, par âge, par groupe ethnique et par proximité et questions spécifiques concernant les différents besoins sécuritaires des groupes présents dans la zone placée sous la juridiction des collectivités locales concernées. Voir la Section 4.6 «Examen, suivi et évaluation».

- Prendre en compte les besoins sécuritaires distincts des hommes, des femmes, des garçons et des filles lors de la conception et de la mise en œuvre des initiatives de traitement et de prévention de la criminalité.
- Communiquer les résultats des audits de sécurité et des processus de planification aux organes régionaux et nationaux de sécurité. Ces données sont primordiales pour s'assurer que les politiques de sécurité régionale et nationale reflètent bien les réalités locales et, dans certains contextes, qu'elles font fonction de mécanisme d'alerte rapide.
- Dispenser des formations et prodiguer des conseils sur la conception d'une approche sexospécifique auprès des personnes chargées de rédiger des plans de sécurité au niveau communautaire. Voir la Section 4.5 sur la formation en matière de genre.

4.4 Organisations de la société civile

L'implication d'OSC dans la conception et la mise en œuvre des politiques de sécurité est d'autant plus nécessaire qu'elle est la garantie d'un processus démocratique, transparent, responsable et inclusif. Par définition, les OSC ne représentent pas ces principes de bonne gouvernance et il va sans dire qu'elles ne sont nullement homogènes dans leurs intérêts économiques et politiques. Néanmoins, la société civile peut offrir une certaine latitude pour créer une expertise et des capacités permettant, en toute indépendance, d'évaluer, de contester ou d'avaliser des analyses et décisions gouvernementales sur des questions de défense et de sécurité. Les OSC recourent une multitude d'organisations différentes: organisations féminines, syndicats, groupes religieux, associations ethniques ou minoritaires, groupements professionnels, groupes de pression, organisations non gouvernementales, groupes de réflexion et fondations, groupes de recherche, associations de médias et instituts de formation. Cette diversité est à la fois une force et une faiblesse. C'est une force parce qu'elle a le potentiel de représenter une grande variété de groupes dans la société qui n'ont pas nécessairement leur mot à dire dans les processus d'élaboration de politiques. C'est une faiblesse parce que le simple fait de trouver un terrain commun demande beaucoup de temps et pose de nombreuses difficultés, en particulier dans le domaine de l'élaboration de politiques.

Voir le Dossier «Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile»

La conception de politiques relatives à la sécurité nationale a toujours, dans le passé, été empreinte de la notion de secret, notion imposée dans une certaine mesure par les impératifs de la sécurité nationale.

Encadré 11		Etude d'impact sexospécifique d'une politique de sécurité ⁵²	
<i>Etapes:</i>		<i>Questions à poser:</i>	
Etape 1: définir les thèmes et les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Que prétend réaliser la politique et qui en profitera? ■ La politique satisfait-elle les besoins sécuritaires distincts des hommes, des femmes, des garçons et des filles? Les questions de violence sexiste, comme la violence domestique et la traite humaine, sont-elles traitées? La prévention est-elle incluse? ■ L'accent est-il mis sur la sécurité nationale ou la sécurité humaine? ■ La politique est-elle conforme aux prescriptions internationales, régionales et nationales en matière de genre? ■ La politique est-elle conçue pour surmonter les inégalités hommes-femmes ou éliminer les obstacles et, si tel est le cas, un objectif d'égalité des sexes doit-il être défini? ■ Une terminologie sexospécifique est-elle employée? ■ Que pensent les hommes et les femmes (OSC de genre ou de femmes, ministère des Affaires féminines, etc.) des thèmes traités et des résultats? 		
Etape 2: collecter des données	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comment les acteurs et les différents groupes de femmes et d'hommes vont-ils être consultés? ■ Les organisations représentatives se font-elles véritablement l'écho de la voix des hommes et des femmes bénéficiaires de la politique? Si non, quelle est la stratégie mise en place pour y parvenir? ■ Quelle est, en matière de genre, la composition du public à qui s'adresse la politique? ■ Comment les informations et données statistiques peuvent-elles être collectées par sexe, par origine ethnique, par handicap, par âge, par religion et par orientation sexuelle? ■ Hormis les données ventilées par sexe, quelles sont les informations requises pour bien comprendre le problème? ■ Quels sont les risques d'une consultation précoce – comment les attentes et les conflits d'intérêts vont-ils être gérés? 		
Etape 3: définir des options	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est l'impact positif ou négatif de la recommandation ou de chaque option sur les femmes et les hommes? ■ Les recommandations ou les options ont-elles pour effet de renforcer ou de faire tomber les préjugés sur les femmes et les hommes? ■ Quelle option offre véritablement aux hommes et aux femmes le choix et la possibilité de s'épanouir pleinement dans la société? ■ Y a-t-il besoin d'envisager des mécanismes d'atténuation lorsqu'un groupe risque d'être plus impacté qu'un autre et quelles sont les mesures prises pour réduire cet impact ou pour générer une politique davantage équilibrée en termes de genre? 		
Etape 4: communiquer	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est le message à diffuser? ■ Comment le message va-t-il toucher les différents groupes de femmes et d'hommes? ■ Faut-il appliquer des approches distinctes? ■ Comment la politique illustre-t-elle l'engagement du gouvernement envers l'égalité et un message spécifique sur l'égalité est-il inclus? ■ Des termes, des symboles et des exemples d'égalité des sexes sont-ils insérés dans les supports de communication de la politique? ■ Comment comptez-vous communiquer avec les femmes et les hommes qui parlent une autre langue ou qui sont analphabètes? 		
Etape 5: mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'accès ou l'expérience de la politique ou du service différera-t-il(elle) en fonction des hommes et des femmes et cette différence sera-t-elle fonction de l'origine ethnique, du handicap, de l'âge, de la religion ou de l'orientation sexuelle? Quelles dispositions ont été prises pour atteindre les personnes qui risquent d'être exclues? ■ Le service peut-il être assuré de manière collective? En d'autres termes, d'autres départements gouvernementaux ou organismes locaux, nationaux et internationaux peuvent-ils participer à la prestation du service à l'attention des femmes et des hommes ciblés? ■ Les praticiens de la politique ou les prestataires du service sont-ils représentatifs de la diversité de la communauté ciblée? Les femmes jouissent-elles d'une participation égale dans la mise en œuvre? ■ Des ressources (financières et humaines) spécifiques suffisantes ont-elles été allouées pour assurer la réalisation des objectifs d'égalité des sexes? ■ Les praticiens en charge de la mise en œuvre sont-ils soucieux de l'égalité des sexes et ont-ils une bonne connaissance des sexospécificités? 		
Etape 6: assurer le suivi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les hommes et femmes bénéficiaires participent-ils à pied d'égalité au processus de suivi? ■ Les mécanismes de suivi permettent-ils d'évaluer l'égalité des sexes et la satisfaction clients et donnent-ils une indication de l'efficacité de la politique en matière de traitement des besoins distincts des femmes et des hommes? ■ Comment les organisations extérieures représentant différents groupes de la communauté peuvent-elles contribuer au suivi des résultats de la politique? ■ Des mesures ont-elles été prises pour diligenter une enquête ou pour modifier la politique si celle-ci n'atteint pas les objectifs d'égalité définis au début du projet ou les objectifs d'égalité des chances entre hommes et femmes? 		
Etape 7: évaluer	<ul style="list-style-type: none"> ■ La politique promeut-elle et assure-t-elle l'égalité des chances entre hommes et femmes? Les objectifs sont-ils atteints, aussi bien pour les femmes que pour les hommes? ■ Un groupe a-t-il été plus avantagé que d'autres? Si oui, comment ce déséquilibre va-t-il être corrigé? Les apports ont-ils été répartis équitablement? ■ Quel a été l'impact global sur la situation et la qualité de vie des femmes et des hommes? ■ Le processus a-t-il impliqué des femmes et des hommes? A-t-il équitablement pris en compte et apprécié leurs points de vue? ■ Faut-il collecter des données supplémentaires et faut-il adapter les cibles et indicateurs à la lumière de l'expérience? ■ Quels sont les enseignements à tirer pour améliorer les politiques et services à suivre? Qui doit être informé et comment les informations doivent-elles être présentées? 		

Cependant, si le processus est strictement déployé comme un processus intra-gouvernemental, il risque d'être contre-productif.⁴⁷ Le secret peut engendrer des malversations, ne serait-ce que par la corruption ou l'incompétence. L'une des manières de surmonter ce problème est de faire en sorte que les types d'informations et de documents à classer sous le sceau du secret soient précisément spécifiés dans une loi écrite, tout en veillant au respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse.⁴⁸

Les OSC peuvent notamment prendre les mesures suivantes pour garantir l'élaboration de politiques de sécurité sexospécifiques:

- **Influencer** la politique publique en faisant pression pour de nouvelles politiques et lois sur la police, les renseignements, la réforme de la défense ou la sécurité nationale.
- **Instaurer** un climat favorable aux politiques participatives en sensibilisant le public sur les PSN, les politiques de sécurité et leurs dimensions sexospécifiques.
- **Créer** un pool d'experts techniques à la disposition des responsables politiques, dotés de compétences et de capacités en sexospécificités.
- **Appuyer** la conception de politiques de sécurité au moyen d'études et de recherches sur les besoins sécuritaires au niveau communautaire, en distinguant les besoins des hommes, des femmes, des filles et des garçons.
- **Contrôler** la mise en œuvre des politiques de sécurité et des actions des institutions du secteur de la sécurité pour garantir la transparence et la responsabilité publique.
- **Représenter** les opinions et les préférences en matière de sécurité des citoyens – y compris des groupes marginalisés – qui constituent des éléments essentiels des PSN et des politiques de sécurité inclusives et peuvent élargir les débats sur la nature de la sécurité.
- **Encourager** l'appropriation locale du processus politique en dehors des institutions de l'État.
- **Développer les capacités** des personnels gouvernementaux et des parlementaires en produisant et en diffusant des informations, par exemple des dossiers politiques sur les problèmes et les besoins sécuritaires des communautés.
- **Promouvoir** le contrôle public de la conception de politiques de sécurité par des rapports aux médias et développer les capacités des journalistes sur les politiques de sécurité et les sexospécificités.
- **Organiser** des débats publics sur des affaires majeures de défense et de sécurité.
- **Elaborer et diffuser** au parlement et au public des analyses et informations indépendantes sur le secteur de la sécurité.
- **Développer les capacités** du gouvernement, du parlement et d'autres OSC sur les sexospécificités et les politiques de sécurité au moyen de formations et d'ateliers.

- **Pratiquer** des audits et examens sexospécifiques, y compris des analyses budgétaires sexospécifiques, des politiques de sécurité et des institutions du secteur de la sécurité.
- **Faire pression** pour inciter au débat public sur des questions de sécurité et rendre certaines informations accessibles au public.

Organisations de femmes

Les organisations de femmes et les organisations qui œuvrent à la parité des sexes possèdent une expertise spécifique et ont accès à des informations qui en font de précieux partenaires pour d'autres OSC, pour le parlement, pour les institutions du secteur de la sécurité et pour le gouvernement dans le cadre du processus d'élaboration des politiques de sécurité. Elles permettent souvent d'établir un lien entre la réalité des insécurités qui menacent les hommes et les femmes au niveau communautaire et les responsables politiques aux niveaux national, régional et international. Les organisations spécialisées dans les questions de genre qui opèrent au niveau communautaire disposent souvent de réseaux locaux qui les aident à identifier les besoins sécuritaires essentiels de groupes disparates de la société. Ces données revêtiront une importance primordiale dans les examens du secteur de la sécurité et les mécanismes d'alerte rapide, lesquels sont tout aussi importants pour déterminer les priorités en matière de sécurité nationale.

Il existe différents moyens d'engager des organisations de femmes dans les débats et les processus d'élaboration de politiques de sécurité, parmi lesquels:

- Faciliter les interactions entre les groupes de femmes et les prestataires locaux de services de sécurité, par exemple par leur inclusion dans des comités locaux de sécurité.
- Renforcer les capacités des organisations de femmes sur les politiques de sécurité, notamment en matière de conseil et de contrôle.
- Désigner des experts en sexospécificités et des représentants d'organisations de femmes dans les audiences parlementaires ou dispenser des formations en matière de genre.

Les OSC auront davantage de pouvoir si elles parlent d'une seule et même voix. Un exemple de l'influence que peut avoir un réseau d'OSC est le Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité. Ce groupe de travail a été institué en mai 2000 par onze organisations différentes en vue de préconiser l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Grâce au lobbying et à l'activisme intenses de ce groupe de travail, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée le 31 octobre 2000. Depuis, il a davantage axé ses activités sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 en promouvant une perspective sexospécifique et le respect des droits humains dans toutes les initiatives de paix et de

sécurité, de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix des Nations Unies et des Etats membres.⁴⁹

4.5 Formation en matière de genre

Une formation en matière de genre devrait être dispensée à tous les acteurs engagés dans l'élaboration de politiques de sécurité de manière à autoriser la conception et la mise en œuvre de politiques réellement sexospécifiques. La demande en formation peut procéder des responsables politiques eux-mêmes ou des organes de contrôle, tels les parlements et les OSC. Pour que cette formation soit efficace, elle doit être adaptée aux besoins et aux fonctions du public cible, se concentrer sur des exemples pratiques, être accompagnée des supports et ressources pertinents et être à la fois contrôlée et évaluée.

Voir le Dossier «Formation des personnels du secteur de la sécurité en matière de genre»

Parmi les responsables politiques en charge de la sécurité, les principaux groupes cibles de la formation en matière de genre sont les suivants:

- Personnels des ministères concernés, à savoir les ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères.
- Membres des Conseils nationaux de sécurité.
- Parlementaires membres de commissions de défense et de sécurité et leurs personnels.
- Membres de conseils locaux de sécurité citoyenne ou de forums sur la police de proximité.
- OSC travaillant sur les politiques de sécurité nationale.

Différents acteurs peuvent dispenser ces formations, par exemple des OSC spécialisées en sexospécificités ou des experts gouvernementaux en sexospécificités. Les thèmes potentiels d'une formation en matière de genre sont les suivants:

- Besoins sécuritaires distincts des hommes, des femmes, des garçons et des filles.
- Réduction de la discrimination, du harcèlement sexuel et de la violence sexiste chez les personnels du secteur de la sécurité.
- Stratégies de lutte contre la violence sexiste.
- Cadres juridiques et normatifs internationaux, régionaux et nationaux promouvant l'égalité des droits et de l'accès des hommes et des femmes.
- Hausse des taux de recrutement, de rétention et d'avancement des femmes dans les institutions du secteur de la sécurité.
- Mécanismes permettant d'accroître la participation de la société civile, dont les organisations de femmes, dans les processus d'élaboration des politiques de sécurité.

- Etudes d'impact des politiques sexospécifiques.
- Analyse budgétaire sexospécifique.

Parallèlement à cette formation spéciale, des disciplines sexospécifiques peuvent être prévues dans les formations sur les questions de sécurité. Cette option peut en effet se révéler plus efficace pour contextualiser l'importance des sexospécificités chez les acteurs du secteur de la sécurité. Par exemple, pour développer les capacités des parlementaires en matière de contrôle des processus d'élaboration des politiques de sécurité, une formation à l'analyse stratégique et à la formulation des politiques, ainsi qu'au contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, est requise.⁵¹

4.6 Examen, suivi et évaluation

Des processus exhaustifs d'examen, de suivi et d'évaluation sexospécifiques permettent de s'assurer que les politiques de sécurité satisfont les besoins des hommes, des femmes, des filles et des garçons et que le processus de formulation et de mise en œuvre remplit les objectifs qui lui ont été assignés. Des questions de genre peuvent être intégrées dans les cadres existants d'examen, de suivi et d'évaluation sexospécifiques. De même, des audits sexospécifiques et/ou des études d'impact peuvent être effectués. Ces processus devraient être exécutés dans le cadre des processus officiels d'élaboration des politiques de sécurité, mais peuvent aussi être employés comme un outil de contrôle par les parlementaires et les OSC.

Voir le Dossier «Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité»

Etude d'impact sexospécifique

Une étude d'impact sexospécifique d'une politique de sécurité permet de déterminer l'impact potentiel ou réel de cette politique sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons (voir l'Encadré 11). Quoiqu'il vaille mieux conduire cette étude tandis que la politique est à l'état d'ébauche, lorsque des changements peuvent encore y être apportés, elle peut aussi constituer un précieux outil pour déterminer si une éventuelle révision de la politique est nécessaire.

Analyse sexospécifique et socio-économique

Une analyse sexospécifique et socio-économique (ASS) adaptée peut également être exécutée, aussi bien pour concevoir une politique de sécurité que comme instrument de contrôle et d'évaluation de sa mise en œuvre. Grâce aux analyses sexospécifiques, les rôles sexuels et les relations entre sexes sont mieux compris, en particulier les différences qu'ils imposent au niveau des activités, de l'accès aux ressources, de la prise de décisions et des contraintes économiques, sociales, politiques et autres que connaissent les femmes et les hommes.

Une analyse ASS prend en compte les multiples problématiques observées lorsque la question du genre transparaît dans les inégalités entre les hommes et les femmes, comme la classe sociale, l'origine ethnique, la culture et la religion. Partant, l'application d'analyses ASS tout au long des phases de conception et de mise en œuvre des PSN et d'autres politiques de sécurité peut renforcer l'efficacité des politiques, pour tous les membres d'une institution, d'un pays ou d'une communauté.

L'Encadré 12 recense tous les aspects qu'il peut être intéressant d'aborder pour évaluer les besoins sécuritaires.

Analyse budgétaire sexospécifique

Les analyses budgétaires peuvent constituer de puissants instruments pour les institutions de contrôle, qui les aident dans les phases de conception, de suivi et d'évaluation des politiques de sécurité. Quoique ce soit souvent le parlement qui réclame en premier des analyses budgétaires sexospécifiques afin d'ouvrir le débat sur les dépenses de l'Etat, les OSC peuvent elles aussi déclencher des analyses budgétaires sexospécifiques. Une analyse budgétaire sexospécifique permet de déterminer si les ressources financières allouées au traitement des besoins distincts des hommes, des femmes, des filles et des garçons en termes de sécurité et de justice sont suffisantes ou insuffisantes.

Les principales questions à poser pour une analyse budgétaire sexospécifique des politiques de sécurité sont les suivantes:

1. Les allocations générales autorisent-elles des prestations de sécurité équitables pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons?
2. Le budget prévoit-il des fonds spéciaux pour les femmes, les hommes, les filles ou les garçons? (Par exemple, par des affectations de fonds pour les programmes de prévention de la violence domestique ciblant les hommes ou l'aide aux fillettes victimes de traite humaine.) L'allocation des ressources autorise-t-elle une mise en œuvre efficace?
3. Le budget prévoit-il des activités, des moyens et des coûts d'ordre sexospécifique? (Par exemple, par des affectations de fonds pour la

formation en matière de genre ou la création d'un poste de coordinateur spécialisé dans les sexospécificités.)

4. Des spécialistes/conseillers en matière de genre et des organisations de femmes participent-ils aux différentes phases du cycle budgétaire (ex.: préparation, audit)?⁵⁴

A partir d'une analyse budgétaire, les organes de contrôle peuvent intervenir dans les discussions de diverses façons:

- en entamant un débat dans les médias;
- en publiant des documents cadres budgétaires;
- en mettant des rapports à la disposition des membres du parlement, notamment ceux qui siègent dans des commissions de défense, de sécurité ou de budget;
- en apportant aux parlementaires une assistance technique concernant l'analyse des allocations proposées au secteur de la sécurité. Cette assistance peut passer par des formations ou par les activités des OSC.

5 Intégration de la perspective du genre aux politiques de sécurité nationale dans des contextes spécifiques

Cette section énonce quelques modes d'intégration des sexospécificités aux processus nationaux d'élaboration de politiques de sécurité dans des contextes de pays sortant d'un conflit, en transition, en développement et développés. A cet égard, il convient de noter qu'il n'existe pas de modèle unique et universel de politique de sécurité qui se prête à tous les contextes. La situation propre de chaque pays influence son contexte sécuritaire et ses processus politiques et les politiques n'ont guère de chances de fonctionner si le contexte politique, économique et social spécifique n'est pas dûment pris en compte (voir le Tableau 1).

Encadré 12	Techniques d'évaluation sexospécifique et socio-économique des politiques de sécurité ⁵³
Statistiques ventilées	Collecte et analyse des données par catégories (ex.: sexe et origine ethnique) en vue d'identifier les caractéristiques sécuritaires/socio-économiques de la discrimination dans une situation donnée, par exemple entre les hommes et les femmes ou entre les hommes et femmes de différentes origines ethniques. Ces données permettent de déterminer les besoins et les priorités sécuritaires de différents groupes de la société et de définir en conséquence les politiques de sécurité.
Evaluation des besoins pratiques	Appréciation des besoins sécuritaires immédiats des femmes et des hommes, en fonction de leur position et de leur statut dans la société.
Evaluation des besoins stratégiques	Appréciation des besoins plus généraux des femmes et des hommes, parmi lesquels le risque d'insécurité lié à une législation inadaptée ou le manque d'opportunités professionnelles.

Tableau 1		Contextualisation de l'élaboration des politiques de sécurité dans le cadre de la RSS ⁵⁵			
	Pays en développement	Pays en transition	Pays sortant d'un conflit	Pays développés	
Principaux critères	Niveau de développement économique.	Nature du système politique.	Situation spécifique en matière de sécurité.	Volonté politique.	
Principaux enjeux	Déficit de développement. Dépenses militaires excessives; un secteur de la sécurité mal géré/gouverné génère une prestation inefficace des services de sécurité, ce qui prive le développement de ces (rares) ressources.	Déficit démocratique. Complexe militaro-industriel surdimensionné et trop riche en ressources; Etat puissant, mais faiblesse des institutions de la société civile; lacunes dans la mise en œuvre des politiques de RSS.	Déficits sécuritaire et démocratique. Effondrement du gouvernement et des institutions de la société civile; populations déplacées; privatisation de la sécurité; présence éventuelle de poches de résistance armée; abondance d'armes légères et de mines antipersonnel.	Volonté politique. Parfois, forces armées surdimensionnées et trop riches en ressources.	
Possibilités d'application de la RSS	Variables (selon l'engagement politique envers la réforme, la puissance des institutions étatiques, le rôle et l'état des forces armées, l'environnement de sécurité dans la région, l'approche des donateurs vis-à-vis de la RSS, etc.).	Plutôt bonnes (institutions étatiques puissantes, forces de sécurité professionnelles, processus plus large de démocratisation), meilleures encore avec des motivations extérieures (ex.: accession à l'UE ou à l'OTAN).	Plutôt médiocres (institutions étatiques fragiles et contestées, privatisation de la sécurité, dépendance vis-à-vis des forces de soutien à la paix ou d'intervention).	Variables (selon l'engagement politique envers la réforme et la puissance relative du complexe militaro-industriel); puissance des institutions étatiques et des organisations de la société civile, mais grande distance entre les deux.	
Processus de réforme générale	Transition entre une économie sous-développée et une économie développée.	Transition entre un système autoritaire et un système démocratique.	Transition entre un conflit violent et la paix.	Gestion des changements de l'environnement de sécurité.	
Nature des interventions extérieures	Aide au développement assortie de conditions politiques.	Accession à des institutions multilatérales comme incitation à la réforme.	Intervention / occupation militaire; essentiellement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'ONU.	Généralement aucune.	
Principaux acteurs extérieurs	Acteurs de développement/ financement: donateurs multilatéraux (ex.: OCDE, PNUD, Banque mondiale); donateurs bilatéraux; acteurs non étatiques.	Acteurs de la sécurité: internationaux (ex.: UE, gouvernements, acteurs non étatiques (ex.: ONG internationales, sociétés militaires privées).	Acteurs de la sécurité: forces d'intervention; forces de maintien de la paix sous égide internationale; acteurs non étatiques (ex.: sociétés militaires privées).	Généralement aucune.	

5.1 Pays sortant d'un conflit

Dans un grand nombre de pays en situation conflictuelle, il peut n'y avoir aucun des acteurs et des institutions initialement requis pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de sécurité. Le secteur de la sécurité, dont les forces armées en particulier, détient souvent des pouvoirs qui le placent au-dessus des lois. Plutôt que d'être mis au service de la population, les acteurs du secteur de la sécurité sont souvent utilisés par l'Etat pour opprimer toute forme d'opposition et renforcer la militarisation de la société. Dans certains pays, des militaires surpuissants sont parvenus à déstabiliser

des gouvernements civils. Dans d'autres, une partie disproportionnée du budget national est allouée au secteur de la sécurité, ce qui ne fait que détourner les ressources du développement au profit des dépenses militaires. En de telles circonstances, il y a de fortes chances pour qu'une puissante résistance soit opposée à toute idée de réforme.

Durant les phases de reconstruction et de transformation de tout pays sortant d'un conflit, la RSS constitue une priorité absolue. Les politiques de sécurité posent les fondations indispensables pour structurer ce processus. Par exemple, les stratégies de sécurité nationale ont jeté les bases – et continuent

de le faire – du processus de RSS en Sierra Leone. Bien qu'il faille généralement beaucoup de temps et d'argent pour implanter des réformes, les contextes postconflituels offrent, par le processus d'élaboration de politiques, l'opportunité de renégocier le rôle et les responsabilités de l'Etat et des acteurs non étatiques.

Exemples de défis posés à l'intégration de la perspective du genre:

- Les institutions et les infrastructures de l'Etat peuvent s'être effondrées ou avoir été gravement affaiblies. Les capacités et les ressources financières peuvent donc être trop limitées pour conduire de larges processus de consultation, empêchant toute intégration des perspectives de genre dans l'élaboration des politiques.
- Les niveaux généralement bas d'éducation et le manque d'expertise technique font obstacle à l'engagement public envers les processus d'élaboration des politiques, ce qui porte atteinte notamment aux femmes et à certains groupes ethniques.
- Le pouvoir exécutif et les institutions de sécurité considèrent souvent les OSC comme des opposants politiques et sont donc réticents à travailler avec elles, ce qui fait obstacle à la prise en compte des perspectives des groupes de femmes, par exemple.
- Il peut y avoir une certaine résistance de la part des personnels des institutions du secteur de la sécurité qui sont en reconstruction, des membres de l'appareil exécutif et des responsables politiques en général, contre l'intégration des sexospécificités dans les politiques de sécurité alors que les ressources les plus fondamentales font défaut et que d'autres problèmes apparaissent plus urgents à régler.
- En ce qui concerne les pays très pauvres, il faut veiller à ce que les initiatives sexospécifiques énoncées dans la législation et les politiques soient viables et financièrement cohérentes.
- Des législations et des politiques ont beau être conçues, elles ne sont pas toujours mises en œuvre (en particulier si elles procèdent d'acteurs externes).

Conseils/recommandations pour l'intégration de la perspective du genre à l'élaboration des politiques de sécurité dans les pays en situation postconflituels:

- **Accords de paix:** lorsque la RSS est mentionnée dans un accord de paix, il devrait être explicitement fait référence à l'intention de formuler une PSN sexospécifique.
- **Dialogue national:** dans les contextes postconflituels qui manquent d'une vision homogène de la sécurité susceptible de servir de base à une PSN, il est utile de nouer un dialogue national sur la sécurité, en y incluant les questions de genre.
- **Consultations rurales:** la fracture entre les communautés rurales et les communautés urbaines est souvent importante dans les pays qui sortent

d'un conflit et une attention particulière doit être portée aux besoins et à la participation des hommes et des femmes qui vivent hors de la capitale.

- **Engagement:** l'appui des donateurs à la conception de politiques sécuritaires inclusives est extrêmement important compte tenu du manque de ressources dont souffrent habituellement les pays en situation postconflituels. La conception et la diffusion de politiques sexospécifiques aideront à instaurer un gouvernement ne laissant aucun doute quant à sa volonté politique de résoudre les problèmes de sécurité et de justice au lendemain du conflit.
- **Appropriation locale:** bien que le concept d'appropriation locale soit devenu passe-partout, il demeure synonyme de légitimité et de viabilité à long terme des politiques qui sont conçues. Or, une PSN sexospécifique n'est viable que si elle est formulée, conduite et mise en œuvre par des acteurs locaux – aussi bien des hommes que des femmes.
- **Traitement de la violence sexiste dans les politiques:** dans de nombreux conflits, la violence sexiste est employée comme stratégie contre les civils et, à l'issue des conflits, elle ne fait que se répandre davantage, par exemple sous la forme de violence domestique. Il importe que les hommes et les femmes participent à pied d'égalité à la détermination de leurs propres besoins sécuritaires dans les processus politiques.
- **Désignation de femmes à des postes officiels:** accroître la participation des femmes en faisant pression pour leur désignation à des postes de niveau supérieur ou en fixant des cibles stratégiques ou des quotas. De même, renforcer les capacités des femmes nommées à des postes officiels afin d'optimiser leurs compétences dans les affaires de sécurité et de s'assurer qu'elles prennent en compte les sexospécificités et les objectifs de la société civile.

5.2 Pays en transition et en développement

Les pays en transition et en développement présentent une kyrielle de politiques extrêmement variables en termes de capacités socio-économiques, techniques et humaines. Par exemple, si la Bulgarie et l'Ukraine ont toutes deux conçu des PSN, ce n'est pas le cas d'un grand nombre de pays en développement. Mais s'agissant de la conception de politiques de sécurité, ces nations partagent certaines problématiques, parmi lesquelles:

- un manque d'expertise – et, parfois, de cohésion politique et sociale – empêchant le traitement en bonne et due forme des affaires d'organisation, de gestion, de planification, de finance et de politique;
- des problèmes de corruption;
- des difficultés à réglementer les sociétés de sécurité privées.

Pays en transition

Dans certaines démocraties en transition, parfois désignées sous l'appellation de «pays post-autoritaristes», les capacités techniques sont souvent largement suffisantes pour entreprendre une RSS et l'on peut observer une puissante volonté politique de construire des structures gouvernementales responsables, légitimes et transparentes pour les prestations de sécurité et de justice. Des obstacles peuvent toutefois persister, comme l'héritage d'un régime autoritaire, criminel et/ou corrompu ou la présence de segments irresponsables au sein de l'appareil de sécurité. Il se peut aussi qu'il y ait une forte opposition bureaucratique à la mise en place d'un contrôle gouvernemental et parlementaire des acteurs du secteur de la sécurité et aux interventions des OSC dans ce même secteur. Dans de nombreux Etats de l'ex-Union soviétique et d'Europe orientale et centrale, la problématique ethnique a joué un rôle important dans les institutions de sécurité. De très nombreuses politiques peuvent donc devoir être modifiées simultanément, des modifications qui risquent fort d'être substantielles.

Dans le contexte euro-atlantique, les perspectives d'accession à l'UE et à l'OTAN exercent une forte influence sur l'ouverture des systèmes politiques aux examens externes. L'OTAN se concentre avant tout sur l'environnement de la sécurité extérieure, ce qui englobe les forces armées et les réformes de la défense. L'UE, pour sa part, s'intéresse aux différents aspects des RSS internes, dont la police et la gestion des frontières, et s'emploie énergiquement à élargir les débats sur la RSS.

Pays en développement

A l'instar des pays en transition, les pays en développement rencontrent d'importants obstacles au niveau de leurs systèmes politiques, parmi lesquels l'héritage des régimes militaires ou autoritaires et une forte opposition bureaucratique au contrôle gouvernemental et parlementaire. En outre, les OSC y sont rarement considérées comme des partenaires, mais plutôt comme des groupes d'opposition à l'Etat.

Etant donné le rôle particulier que jouent les organismes donateurs dans de nombreux pays en développement, l'appropriation locale des processus de réforme revêt une importance capitale. Or, les processus d'élaboration de politiques défendus par ces organismes donateurs peuvent avoir l'effet inverse et finir par inhiber leur appropriation par les gouvernements et populations concernés. Cette règle est particulièrement valable si l'aide est subordonnée à la réalisation de certains objectifs de réforme ou à la promulgation de politiques devant être mises en œuvre par différentes institutions. Cependant, les organismes donateurs ont un rôle important à jouer pour prodiguer des conseils sur la participation de tous les groupes concernés à l'élaboration des politiques. Dans ce contexte, la perspective du genre peut être promue comme une composante clé du processus d'élaboration des politiques.

Dans les pays en développement, comme dans les contextes postconflits, les acteurs non étatiques constituent d'importants prestataires de sécurité et ont souvent à interagir avec les systèmes étatiques formels, à savoir, entre autres, les tribunaux traditionnels, les services d'assistance juridique et les unités de défense locales. L'élaboration de politiques de sécurité devrait donc porter avant tout sur la gestion des pouvoirs, la prestation des services et leur légitimité aux yeux des hommes et des femmes.

Exemples de défis posés à l'intégration de la perspective du genre dans les pays en transition et en développement:

- Dans les Etats en transition, les élites au pouvoir sont souvent celles qui étaient déjà en place lors du précédent régime autocratique et il peut donc y avoir une forte opposition au changement.
- Le rôle légitime des OSC dans leur participation aux processus d'élaboration des politiques de sécurité peut être contesté, ce qui fait obstacle à la prise en compte des perspectives de genre et à la distinction des besoins des différents groupes de la société.
- Les organismes donateurs qui ne tiennent pas compte des sexospécificités dans les conseils qu'ils prodiguent aux pays en développement peuvent involontairement renforcer les sentiments d'indifférence envers ces perspectives dans le processus d'élaboration des politiques.

Conseils/recommandations pour l'intégration de la perspective du genre à l'élaboration des politiques de sécurité dans les pays en transition et en développement:

Renforcement des capacités: dans les pays en transition et en développement, des institutions étatiques ont beau être en place, leur transformation en institutions démocratiques et responsables constitue une difficile entreprise à long terme. Elle exige un ferme engagement de la part de l'appareil exécutif et, dans certains cas, le soutien de la communauté internationale. Le renforcement des capacités en matière de sexospécificités doit s'effectuer à plusieurs niveaux:

- **Pouvoir exécutif:** s'assurer que les responsables supérieurs, parmi lesquels le chef de l'Etat et ses ministres, ont connaissance des politiques et engagements internationaux et nationaux relatifs à l'égalité des sexes et aux droits humains. Des acteurs extérieurs de confiance peuvent être utiles en ce domaine.
- **Parlement:** dans les pays en transition et en développement, les commissions parlementaires manquent d'expertise dans les aspects techniques de la sécurité et de la défense et sur les budgets militaires, sans parler des sexospécificités.
- **Société civile:** dans les pays en transition et en développement caractérisés par un appareil politique faible et un secteur de la sécurité puissant, les responsables politiques de l'appareil exécutif et du parlement peuvent compter sur le soutien ouvert

Encadré 13

Groupes de femmes dans les Etats fragiles sortant d'un conflit ⁵⁶

Un rapport dressé pour le compte du Réseau de l'OCDE des Comités d'aide au développement sur les conflits, la paix et la coopération en matière de développement préconise que les groupes de femmes fassent preuve d'une grande flexibilité pour gérer des situations qui évoluent ou s'aggravent. Au Népal, des prestataires informels de services de justice – des hommes, pour la plupart – ont été déplacés sous l'effet du conflit et, dans bien des cas, remplacés par des groupes de femmes. Au Guatemala et en Somalie, ce sont surtout des femmes qui ont pris les rênes des mouvements pacifiques. Les mêmes choses se sont sensiblement passées avec l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone), réseau sous-régional de femmes qui a conduit à la tenue de pourparlers trilatéraux entre les présidents des trois pays. Ce réseau est également parvenu à faire pression sur les négociateurs afin qu'ils intègrent les questions féminines aux accords de paix du Libéria.

Paradoxalement, des environnements perturbés peuvent inciter les donateurs – et des acteurs étatiques, quelles que soient leurs fragilités – à renforcer les droits des femmes en soutenant leur participation dans les institutions de justice non étatiques. Le rapport explique ensuite que des efforts doivent être faits pour encourager la consignation des litiges traités dans le système de justice non étatique car, dans ces contextes, les femmes apparaissent plus consciencieuses que les hommes dans les travaux de tenue de registres et d'archivage. A court et moyen termes, ces mécanismes constitueront de premières étapes cruciales pour nouer des liens entre les systèmes étatiques et les systèmes non étatiques.

Etant donné que les groupes de femmes finissent par jouer un rôle essentiel dans les prestations de justice, aussi bien pendant un conflit qu'aussitôt après, il importe de tenir compte de leurs opinions et de leurs expériences pour définir un plan de sécurité nationale.

ou tacite des services de sécurité. Ce faisant, ils évitent généralement toute forme de réforme de peur de déclencher un coup d'Etat. Le renforcement des capacités des OSC à contrôler les actes des responsables de la sécurité et leur sensibilisation aux sexospécificités peuvent donc constituer, à court et moyen termes, le mécanisme de contrôle le plus efficace qui soit. Même si les OSC, en tant que composantes des organes de contrôle du secteur de la sécurité, ne sont pas très versées dans les affaires techniques relatives à la défense et à la sécurité, elles peuvent toujours jouer un rôle important pour imposer la représentation d'hommes et de femmes ordinaires.

5.3 Pays développés

Les pays développés, tels les **Etats-Unis** et le **Royaume-Uni**, ont de plus en plus tendance à considérer les menaces les plus immédiates à leur sécurité comme des questions dissociables du bien-être et de la stabilité de la société, ce qui transparaît dans leurs PSN et leurs autres politiques de sécurité. Il n'en demeure pas moins que la sécurité nationale continue de tourner autour de problématiques macro-politiques/sécuritaires. Pour les Etats-Unis, les menaces à la sécurité nationale sont la conception et la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, l'utilisation de missiles contre les Etats-Unis et les catastrophes naturelles. De même, les principales menaces à la sécurité globalement identifiées par le Royaume-Uni sont le terrorisme, l'espionnage, l'impact des Etats faibles sur la stabilité mondiale et la prolifération des armes de destruction massive. A ce niveau, il peut être difficile de rendre visibles les dimensions sexospécifiques de la sécurité nationale.

Pourtant, une approche davantage sexospécifique de la définition des priorités en termes de sécurité nationale élargirait les débats autour de la sécurité et, surtout, permettrait de déterminer les mécanismes de réaction à mettre en place. A l'heure actuelle, dans les pays développés, les hommes sont surreprésentés dans les forces de police, les armées, les services de gestion des frontières, les appareils judiciaires, les gouvernements et dans bien d'autres institutions du secteur de la sécurité et organes de contrôle. Une représentation accrue des femmes dans les institutions qui assurent la sécurité et/ou les organes qui régissent ces institutions pourrait avoir une incidence sur la nature des prestations de sécurité et, partant, sur les processus d'élaboration des politiques.

Par ailleurs, les pays développés – dont le Royaume-Uni et les Etats-Unis – sont les premiers à prodiguer des conseils et une expertise technique aux pays qui mettent en œuvre une RSS, notamment en matière de PSN et de politiques de sécurité. Une meilleure expertise sexospécifique au sein des équipes de donateurs spécialisés dans la RSS peut renforcer la qualité de leur soutien et de leurs conseils concernant la formulation des politiques de sécurité.

Exemples de défis posés à l'intégration de la perspective du genre:

- La tendance à se concentrer sur les menaces extérieures et macro-politiques de l'Etat est souvent maintenue au détriment des menaces intérieures à la sécurité, qui ont un impact distinct sur les différents groupes de la société.
- Aversion à tenir compte activement des perspectives sexospécifiques dans les Etats dont le pouvoir exécutif, ainsi que la population générale, considèrent que l'égalité des sexes est une chose acquise.

Conseils/recommandations pour l'intégration de la perspective du genre à l'élaboration des politiques de sécurité dans les pays développés:

- **Elargir les débats sur la sécurité nationale:** ouvrir l'espace à une participation publique dans la définition des besoins en sécurité nationale. Cet aspect peut être considéré par le pouvoir exécutif et défendu par les organes de contrôle.
- **Débats inclusifs sur les politiques:** avec de bons moyens technologiques et de hauts niveaux d'éducation, de larges segments de la société peuvent participer aux débats sur la sécurité et la défense. Par extension, un espace peut être ménagé pour les sexospécificités, ce qui suppose au préalable une volonté politique de la part de l'appareil exécutif et du parlement et des campagnes de lobbying de la part des OSC.
- **Conception inclusive de politiques:** les pays développés se caractérisent généralement par des sociétés civiles actives et dynamiques, sous la forme de groupes de réflexion, d'universitaires et d'ONG, par exemple. Traditionnellement, pourtant, les processus centralisés d'élaboration de politiques ne sollicitent que très rarement, ou au cas par cas, les conseils de «parties externes». Des audiences publiques rendraient ces processus inclusifs et ouvriraient la porte à l'intégration des sexospécificités.
- **Le genre, une composante clé de l'aide à la RSS:** les capacités communes des pays développés à aider d'autres gouvernements en matière de RSS et l'élaboration des politiques devraient s'appuyer sur des experts et des conseillers en sexospécificités.

6 Recommandations principales

1. Ouvrir un **dialogue national consultatif et participatif** sur les questions de sécurité lorsque des politiques de sécurité de niveau national doivent être conçues ou modifiées.
2. Exécuter une **étude d'impact sexospécifique des besoins sécuritaires aux niveaux national et local**, abordant notamment les besoins et ressources différents des hommes, des femmes, des filles et des garçons.
3. Adopter une **approche exhaustive de la sécurité nationale** dans les politiques de sécurité, couvrant à la fois les menaces extérieures et intérieures à la sécurité, comme la violence sexiste.
4. Renforcer les **capacités sexospécifiques et l'engagement des responsables décisionnels de la sécurité** au sein de l'appareil exécutif, des ministères, du parlement et des partis politiques par des formations en matière de genre, des programmes de tutorat, la diffusion d'informations et des activités de lobbying.
5. Garantir la **désignation et la promotion égalitaires des hommes et des femmes** dans les organes décisionnels de la sécurité, par exemple les conseils nationaux de sécurité, ainsi qu'aux niveaux supérieurs des ministères et des institutions du secteur de la sécurité.
6. Inclure une **expertise sexospécifique** dans les organes décisionnels de la sécurité, par exemple par la représentation de groupes de femmes parlementaires ou d'un ministère en charge des affaires féminines.
7. Instituer des **organes participatifs de sécurité locale** pour fournir des informations utiles à l'élaboration de politiques de sécurité de niveau national et garantir la mise en œuvre au niveau local des politiques de sécurité nationale par le biais d'audits, de plans et d'activités coordonnées.
8. **Allouer des ressources suffisantes**, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de sécurité nationale, afin de prévenir, traiter et défavoriser efficacement les insécurités spécifiques auxquelles font face les femmes, les hommes, les garçons et les filles et de financer des initiatives sexospécifiques, notamment des formations en matière de genre.
9. Pratiquer des **examens et évaluations sexospécifiques** des politiques de sécurité nationale, notamment par le biais d'une étude de l'impact sexospécifique des politiques de la sécurité et d'une analyse budgétaire sexospécifique.
10. Etablir des **mécanismes pour le développement de la participation des organisations de la société civile**, dont des organisations de femmes, dans les procédures relatives à la sécurité, par exemple des audiences parlementaires et des consultations du Conseil national de sécurité.
11. **Renforcer la capacité des organisations de la société civile** à participer efficacement aux processus d'élaboration de politiques de sécurité, notamment en renforçant les capacités techniques des organisations de femmes.
12. Mettre sur pied des **réseaux d'organisations de la société civile**, dont des organisations de femmes, spécialisés dans les affaires de sécurité afin de garantir leur intervention stratégique dans l'élaboration des politiques de sécurité nationales.

7 Ressources complémentaires

Exemples de politiques de sécurité nationale

Politique de sécurité nationale de la **Jamaïque** – *Towards a Secure and Prosperous Nation*. http://www.cabinet.gov.jm/docs/pdf/NSS_DOCS/nspannet.pdf

Livre blanc sur la défense nationale de l'**Afrique du Sud** – *Defence in a Democracy*. <http://www.info.gov.za/whitepapers/1995/defence.htm>

Livre blanc sur la sûreté et la sécurité de l'**Afrique du Sud**. <http://www.info.gov.za/whitepapers/1998/safety.htm>

Stratégie de sécurité nationale de la **Roumanie**. <http://merln.ndu.edu/whitepapers/RomaniaNationalSecurity.pdf>

Doctrine des forces armées de la **République slovaque**. <http://www.arabparliaments.org/publications/legislature/2007/montreux/slovak-e.pdf>

Livre blanc sur la défense de l'**Irlande**. <http://www.statehouse-sl.org/policies/defence-whitepaper.htm>

Livre blanc sur la défense de la **Sierra Leone**. <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf>

Examen de la défense de l'**Ouganda** – *Learning from Experience*. <http://www.ssrnetwork.net/documents/Publications/UDR/Uganda%20Defence%20Review%20-%20Learning%20From%20Experience.pdf>

Stratégie de sécurité nationale des **Etats-Unis**. <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss/2006/>

Guides pratiques et manuels

Organisation de coopération et de développement économiques, *Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité: soutenir la sécurité et la justice*.

Paris, CAD-OCDE, 2007.

<http://www.oecd.org/dataoecd/43/25/38406485.pdf>

Luethold, A., *Developing A National Security Policy*. Présentation, 2007.

<http://www.arabparliaments.org/publications/legislature/2007/montreux/leuthold-e.pdf>

South Africa's Department of Community Safety, *Community Police Forum Toolkit*, 2003. http://www.capegateway.gov.za/eng/pubs/public_info/C/32970

Valasek, K. et Nelson, K., *Securing Equality, Engendering Peace: A Guide to Policy and Planning on Women, Peace and Security*.

UN-INSTRAW, Saint-Domingue, 2006.

Articles et rapports en ligne

Bearne, S. et al., *National Security Decision-Making Structures and Security Sector Reform*. The RAND Corporation, 2005. http://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR289/

Document de fond du DCAF: *National Security Policy*, 2005.

<http://www.dcaf.ch/publications/kms/details.cfm?lng=en&id=18417&nav1=4>

Bearne, S. et al., *National Security Decision-Making Structures and Security Sector Reform*, The RAND Corporation, 2005. http://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR289/

NOTES

- ¹ Afin de faciliter les références dans ce dossier, le terme «politique de sécurité» désigne une politique de sécurité de niveau national.
- ² DCAF et UIP, *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité: principes, mécanismes et pratiques*. DCAF et UIP, Genève, 2003, p. 28.
- ³ Luethold, A., *Developing A National Security Policy*, atelier sur le rôle du parlement dans la conception d'une politique de sécurité nationale dans la région arabe. Présentation, Montreux, 2007.
<http://www.arabparliaments.org/publications/legislature/2007/montreux/luethold-e.pdf>.
- ⁴ Document de fond du DCAF, *Gouvernance du secteur de la sécurité et réforme*. DCAF, Genève, novembre 2005, p. 1.
- ⁵ Born, H., Fluri, P. et Johnson, A.B., *Parliamentary Oversight of the Security Sector*. Genève, 2003, p. 26.
- ⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, *Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité: soutenir la sécurité et la justice*. Paris, 2007, p. 92.
- ⁷ Stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis.
<http://www.whitehouse.gov/nsc/nss/2006/>.
- ⁸ Shalamanov, V., *Practices of Security Sector Reform in Europe – the Case of Bulgaria. The Challenges of Security Sector Reform in Macedonia*, n° 6-7, décembre 2002.
- ⁹ Stratégie de sécurité nationale de la Lituanie.
<http://merln.ndu.edu/whitepapers/LithuaniaNationalSecurity-2002.doc>
- ¹⁰ Luethold, A., *Developing A National Security Policy*, atelier sur le rôle du parlement dans la conception d'une politique de sécurité nationale dans la région arabe. Présentation, Montreux, 2007.
<http://www.arabparliaments.org/publications/legislature/2007/montreux/luethold-e.pdf>.
- ¹¹ Livre blanc sur la défense de la Lituanie.
<http://merln.ndu.edu/whitepapers/Lithuania-2006.pdf>
- ¹² Livre blanc sur la défense de la Bosnie-Herzégovine.
http://merln.ndu.edu/whitepapers/Bosnia_English-2005.pdf
- ¹³ Conseil économique et social des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, *Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organes du système des Nations Unies: intégration de la perspective du genre dans l'ensemble des politiques et programmes de l'ONU*, 12 juin 1997.
- ¹⁴ *Priorities for Liberia's Reconstruction Process*. Woodrow Wilson International Center for Scholars, 14 février 2007.
http://www.wilsoncenter.org/index.cfm?topic_id=1411&fuseaction=topics.event_summary&event_id=224140
- ¹⁵ Agence danoise de développement international, *Sikkerhed, vækst – udvikling*. DANIDA, Copenhague, août 2004, p. 17.
- ¹⁶ Anderlini, S.N. et Conaway, C.P., *Negotiating the Transition to Democracy and Transforming the Security Sector: The Vital Contributions of South African Women*. Women Waging Peace, Washington DC, août 2004.
- ¹⁷ Anderlini et Conaway, vi.
- ¹⁸ UNIFEM, *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*. UNIFEM, New York, 2003, p. 6.
- ¹⁹ Centers for Disease Control and Prevention, *Intimate Partner Violence: Overview*.
<http://www.cdc.gov/ncipc/factsheets/ipvfacts.htm>
- ²⁰ Politique de sécurité nationale de la Jamaïque – *Towards a Secure and Prosperous Nation*.
http://www.jdfmil.org/NSS_SDR/NSS_DOC.pdf
- ²¹ *Domestic Violence – A National Report*, mars 2005.
<http://www.crimereduction.gov.uk/domesticviolence/domesticviolence51.pdf>
- ²² Barnes, K., Albrecht, P. et Olson, M., *Addressing Gender-Based Violence in Sierra Leone: Mapping Challenges, Responses and Future Entry Points*. International Alert, Londres, 2006.
- ²³ Struckman-Johnson, C. et Struckman-Johnson, D., *Sexual Coercion Rates in Seven Midwestern Prisons for Men. The Prison Journal*, n° 379, 2000.
<http://www.spr.org/pdf/struckman.pdf>
- ²⁴ Carpenter, R.C., *Recognizing Gender-Based Violence Against Civilian Men and Boys in Conflict Situations. Security Dialogue*, vol. 37(1), 2006, p. 87.
- ²⁵ *Sécurisation d'une société ouverte: Politique de sécurité nationale du Canada*, avril 2004.
http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/InformationResources/Publications/NatSecurnat/natsecurnat_e.pdf.
- ²⁶ National Committee for the Advancement of Women in Viet Nam, Gender in Public Policy, *Gender Mainstreaming Guidelines in the National Policy Formulation and Implementation. Towards Gender Equality in Viet Nam through Gender-Responsive National Policy and Planning*. Hanoi, 2004, Projet VIE 01-015-01, p. 28.
- ²⁷ Bearne, S. et al., *National Security Decision-Making Structures and Security Sector Reform*, Royaume-Uni, juin 2005.
<http://www2.dfid.gov.uk/pubs/files/security-decision-making.pdf>.
- ²⁸ Les implications opérationnelles de la gestion de crises ne sont pas totalement expliquées, mais le concept a été inventé dans le projet de loi de PSN, qui évoquait des «affaires relatives à la gouvernance démocratique et à l'harmonie entre provinces».
- ²⁹ Union interparlementaire, *Les Femmes en politique*, 2005.
http://www.ipu.org/pdf/publications/wmnm05_en.pdf.
- ³⁰ Nathan, L., *Local Ownership of Security Sector Reform: A Guide for Donors*, Londres, janvier 2007, p. 31.
- ³¹ Livre blanc sur la défense de la Sierra Leone, paragraphe 1018.
- ³² Stratégie de sécurité nationale de l'Ukraine, paragraphe 3.10; Stratégie de sécurité nationale de la Roumanie, paragraphe 3.2.
<http://merln.ndu.edu/whitepapers/RomaniaNationalSecurity.pdf>.
- ³³ Stratégie de sécurité nationale de la Roumanie, paragraphe 5.3.
- ³⁴ Livre blanc sur la défense de l'Irlande.
<http://www.statehouse-sl.org/policies/defence-white-paper.html>; Livre blanc sur la défense de la Sierra Leone.
<http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf>; Concept de sécurité nationale de la Géorgie.
http://www.mfa.gov.ge/?sec_id=23&lang_id=ENG; Stratégie de sécurité nationale de la Jamaïque – *Towards a Secure and Prosperous Nation*.
http://www.jdfmil.org/NSS_SDR/NSS_DOC.pdf.
- ³⁵ Livre blanc sur les services de renseignements de l'Afrique du Sud, 1995, paragraphe 5.6.
<http://www.info.gov.za/whitepapers/1995/intelligence.htm>.
- ³⁶ Livre blanc sur la défense nationale de la République d'Afrique du Sud – *Defence in a Democracy*. Chapitre 6, paragraphe 36-37, Afrique du Sud, 1996.
<http://www.info.gov.za/whitepapers/1995/defence.htm>.
- ³⁷ Livre blanc sur la sûreté et la sécurité de l'Afrique du Sud. Afrique du Sud, 1998.
<http://www.info.gov.za/whitepapers/1998/safety.htm>.
- ³⁸ *Security Sector Reform Potentials and Challenges for Conflict Transformation*. Berghof Handbook Dialogue Series, n° 2, p. 58.
http://www.berghof-handbook.net/uploads/download/dialogue2_ssr_complete.pdf.
- ³⁹ Fluri et Johnsson.
- ⁴⁰ Nathan, p. 38.
- ⁴¹ Union interparlementaire, *Les femmes dans les parlements nationaux*. UIP, 31 octobre 2006.
- ⁴² Anderlini et Conaway.
- ⁴³ *Ready to Govern – ANC Policy Guidelines for a Democratic South Africa*, adopté lors de la Conférence nationale, 28-31 mai 1992.
<http://www.anc.org.za/ancdocs/history/readyto.html>
- ⁴⁴ Department of Community Safety Provincial Administration Western Cape, *Community Police Forum Toolkit*, 2003.
http://www.capegateway.gov.za/Text/2003/12/community_police_forum_toolkit_p41to80.pdf
- ⁴⁵ Open Society, Justice Initiative.
http://www.justiceinitiative.org/activities/ncjr/police/peru_cdsc.
- ⁴⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, p. 55.
- ⁴⁷ DfID, p. 30.
- ⁴⁸ Organisation de coopération et de développement économiques, p. 119.
- ⁴⁹ <http://www.peacewomen.org/un/ngo/back.html>.

- ⁵⁰ Politique de sécurité nationale de la Jamaïque – *Towards a Secure and Prosperous Nation*. http://www.cabinet.gov.jm/docs/pdf/NSS_DOCS/nspannet.pdf; Stratégie de sécurité nationale de la Jamaïque – *Towards a Secure and Prosperous Nation*, Livre vert. Révisé en mai 2006; Stone, C. et al., *Supporting Security, Justice, and Development: Lessons for a New Era*, juin 2005.
- ⁵¹ Born, H., Fluri, P. et Johnson, A.B. – *Guide de contrôle parlementaire du secteur de la sécurité*. DCAF, Genève, 2003.
- ⁵² Valasek, K., *Gender and Democratic Security Governance, Public Oversight of the Security Sector: A Handbook for CSOs on Democratic Security Governance*. Caparini, M., Cole, E. et Kinzelbach, K. éds. Renesans, Bratislava, PNUD et DCAF, à paraître en juillet 2008.
- ⁵³ Adapté de Valasek, K. et Nelson, K., *Securing Equality, Engendering Peace: A Guide to Policy and Planning on Women, Peace and Security. Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies*, UN-INSTRAW, Saint-Domingue, 2006, p. 24.
- ⁵⁴ Adapté de *Gender-responsive Monitoring and Evaluation Indicators*. http://www.unddr.org/tool_docs/Gender-responsive%20Monitoring%20and%20Evaluation%20Indicators.pdf.
- ⁵⁵ Adapté de Bryden, A. et Hänggi H., *Reforming and Reconstructing the Security Sector*. Genève, DCAF, 2005, p. 30. http://www.dcaf.ch/_docs/Yearbook2005/bm_sgpc_ch02.pdf
- ⁵⁶ OCDE-CAD, *Enhancing the Delivery of Justice and Security in Fragile States*, juillet 2006, p. 42.